

**UNIVERSITÉ
DE
SHERBROOKE**

**RENSEIGNEMENTS
GÉNÉRAUX
69-70**

**L'Université de Sherbrooke est
membre de:**

**L'Association des universités
et collèges du Canada (A.U.C.C.)**

**L'Association des universités
partiellement ou entièrement
de langue française (A.U.P.E.L.F.)**

**L'Association internationale
des universités (A.I.U.)**

**La Fédération internationale
des universités catholiques
(F.I.U.C.)**

À NOTER

Depuis le moment où les premiers annuaires de Facultés sont préparés et imprimés jusqu'au moment où l'Annuaire général est assemblé, il y a forcément des changements dans le personnel. En conséquence, les pages 1 à 16 des "Renseignements généraux" du présent Annuaire général ont été révisées de manière à tenir compte des plus récentes nominations.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION	5
CALENDRIER UNIVERSITAIRE	7
DIRECTION DE L'UNIVERSITÉ	
CONSEILS	9
CADRES	11
FACULTÉS	11
SERVICES	12
ASSOCIATIONS	14
LA SOCIÉTÉ DES FIDUCIAIRES	15
SERVICES ET ASSOCIATIONS	
LA PLANIFICATION	17
LA BIBLIOTHÈQUE	17
LE BUREAU DU REGISTRAIRE	19
LE SERVICE DE LA COORDINATION	20
LE CENTRE DE CALCUL	31
LES RELATIONS PUBLIQUES	31
LE CENTRE CULTUREL	32
LA VIE ÉTUDIANTE	32
LE SERVICE DES BOURSES ET SUBVENTIONS AUX ÉTUDIANTS GRADUÉS	39
L'A.P.U.S.	39
L'A.G.A.U.S.	40
L'A.G.E.U.S.	40
LA C.C.U.S.	40
ADMISSIONS, INSCRIPTIONS, DÉBOURSÉS	
1 - DÉFINITIONS ET DISPOSITIONS GÉNÉRALES	43
2 - L'ÉTUDIANT RÉGULIER À TEMPS COMPLET ET À TEMPS PARTIEL	45
3 - L'ÉTUDIANT À LA MAÎTRISE ET AU DOCTORAT	51
4 - L'ÉTUDIANT LIBRE ET L'AUDITEUR	51
5 - L'ÉTUDIANT DE L'EXTENSION	52
6 - DISPOSITIONS FINANCIÈRES	53
AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS	61
- BOURSES	62
- PRÊTS	70
TABLEAU DE L'ORGANISATION ACADÉMIQUE	73
TABLEAU DES DROITS À ACQUITTER	79

PRÉSENTATION

Issue du Séminaire de Sherbrooke, dont elle s'est détachée physiquement et administrativement depuis 1960, l'Université de Sherbrooke a reçu sa charte civile le 4 mai 1954; elle fut érigée canoniquement par le décret de la Sacrée Congrégation des séminaires et universités le 21 novembre 1957.

Dès septembre 1954, les Facultés des arts, de droit et des sciences recevaient leurs premiers étudiants. L'année suivante la Faculté de commerce était fondée.

En 1957, s'ouvrait l'Institut de pédagogie qui devint quatre ans plus tard la Faculté des sciences de l'éducation et en 1961 étaient fondées les Facultés de médecine et de théologie. Enfin, en juin 1967, la Faculté des sciences était scindée en deux parties: les disciplines de sciences pures (biologie, chimie, mathématiques, physique) étaient groupées au sein de la nouvelle Faculté des sciences; les disciplines de génie (civil, électrique, mécanique) étaient groupées au sein de la Faculté des sciences appliquées, dont le nouveau pavillon a été terminé à l'automne 1968.

Durant l'été 1960, les Facultés des arts et de commerce, ainsi que l'administration de l'Université s'établissaient sur un nouveau campus de 850 acres aux limites sud-ouest de la cité de Sherbrooke; elles venaient rejoindre la Faculté des sciences qui s'y était déjà installée en 1957. Le campus comprenait aussi un Centre social avec ses bureaux et sa cafétéria de 500 places.

Pour répondre au problème de l'hébergement des étudiants, on construisait en 1962 la Maison des étudiants, vaste hôtellerie de 460 chambres simples où logent également plusieurs services aux étudiants: librairie, banque, placement, chapelle, etc. À l'automne 1968, l'Université mettait en chantier les travaux de construction d'un nouveau complexe de résidences d'étudiants sur le campus de l'ouest; celles-ci abriteront quelque 600 étudiants.

L'année suivante l'Université inaugurait, au cœur même de la Cité universitaire, son Pavillon central destiné à abriter les bureaux de l'administration, la Bibliothèque générale d'une capacité de 300,000 volumes et une salle des promotions (la Grande Salle) de 1,600 places pouvant également servir aux manifestations artistiques.

La Faculté de médecine, qui travaillait depuis cinq ans à son organisation, ouvrit ses portes en septembre 1966 alors qu'elle recevait ses trente-deux premiers étudiants. Première à se développer au Québec depuis 1863, elle est située sur le campus de l'est de l'Université, au sein du Centre hospitalier universitaire, en banlieue de la ville de Sherbrooke, à environ trois milles et demi du quartier des affaires. L'hôpital du C.H.U. compte 420 lits de traitement actif, en plus d'une unité de soins intensifs de chirurgie de neuf lits, de dix lits d'observation dans la clinique d'urgence et d'un hôpital psychiatrique de jour de six lits. Toutes les spécialités médicales et chirurgicales y sont réunies. Le C.H.U. est également un centre de recherche et d'enseignement à la fine pointe de la médecine moderne.

L'ancienne Faculté de commerce est devenue la Faculté d'administration en janvier 1966. Elle offre, au niveau de la maîtrise en administration (M.B.A.), tout comme la Faculté des sciences appliquées au niveau du baccalauréat ès sciences et la Faculté des arts au niveau du baccalauréat en service social, un programme d'étude dit "coopératif". Ce programme permet à l'étudiant, au cours d'une même année académique, d'effectuer des stages pratiques dans le monde du travail. Les études et l'exercice de la profession alternent par périodes de quatre mois. Pour administrer les stages de travail pratique, l'Université a créé le Service de la coordination.

L'Université a connu depuis sa fondation une augmentation annuelle moyenne de près de 25% par année. Alors qu'elle inscrivait 144 étudiants en 1954-55, elle en comptait au 30 septembre 1968, 3,600. Cette population étudiante, de même que les quelque 2,500 étudiants réguliers à temps partiel, est servie par 350 professeurs de carrière et chargés de cours.

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 1969-1970

MARDI, 2 SEPTEMBRE 1969

Entrée des nouveaux étudiants de toutes les facultés. Journée d'information.

MERCREDI, 3 SEPTEMBRE 1969

Début des cours à toutes les facultés.

LUNDI, 8 SEPTEMBRE 1969

Début des cours du soir.

MERCREDI, 1 OCTOBRE 1969

Dernier jour de réception des demandes d'admission à temps partiel pour la session janvier-avril '70.

LUNDI, 13 OCTOBRE 1969

Jour d'Action de grâces. Congé universitaire.

LUNDI, 15 DÉCEMBRE 1969

Dernier jour de réception des demandes d'admission à la Faculté de médecine.
Dernier jour de la remise aux secrétariats des facultés des demandes de renouvellement d'admission pour la session du printemps '70 aux programmes coopératifs.

SAMEDI, 20 DÉCEMBRE 1969

Fin des examens à toutes les facultés.

Début des vacances de Noël, après les examens.

Clôture des inscriptions à temps partiel à la session janvier-février '70.

LUNDI, 5 JANVIER 1970

Début des cours du jour et du soir à toutes les facultés.

Clôture des inscriptions à la session d'hiver des programmes coopératifs.

LUNDI, 2 FÉVRIER 1970

Second versement des frais de scolarité.

LUNDI, 2 MARS 1970

Dernier jour de réception des demandes d'admission à temps complet pour l'année universitaire 1970-71, et à temps partiel pour les sessions d'été '70.

JEUDI, 26 MARS 1970

Début des vacances de Pâques, après les cours.

MARDI, 31 MARS 1970

Reprise des cours.

MERCREDI, 15 AVRIL 1970

Dernier jour de la remise aux secrétariats des facultés des demandes de renouvellement d'admission à temps complet pour l'année universitaire 1970-71 et pour la session d'automne '70 aux programmes coopératifs.

SAMEDI, 18 AVRIL 1970

Fin des examens aux facultés autres que la Faculté des arts et la Faculté de médecine.

SAMEDI, 25 AVRIL 1970

Fin des examens à la Faculté des arts.
Clôture des inscriptions à la session mai-juin des cours d'été.

LUNDI, 27 AVRIL 1970

Clôture des inscriptions et début de la session du printemps des programmes coopératifs.

LUNDI, 25 MAI 1970

Début de la session mai-juin des cours d'été.

VENDREDI, 29 MAI 1970

Clôture des inscriptions à la session juillet-août des cours d'été.
Fin des examens à la Faculté de médecine.

LUNDI, 1 JUIN 1970

Dernier jour de réception des demandes d'admission à temps partiel pour la session septembre-décembre.

SAMEDI, 6 JUIN 1970

Collation des grades.

MERCREDI, 24 JUIN 1970

Fête du Canada français. Congé universitaire.

SAMEDI, 27 JUIN 1970

Fin de la session mai-juin des cours d'été.

MERCREDI, 1 JUILLET 1970

Fête du Canada. Congé universitaire.

LUNDI, 6 JUILLET 1970

Début de la session juillet-août des cours d'été.

VENDREDI, 31 JUILLET 1970

Dernier jour de la remise aux secrétariats des facultés des demandes de renouvellement d'admission à la session d'hiver '71 aux programmes coopératifs.

VENDREDI, 7 AOÛT 1970

Fin de la session du printemps des programmes coopératifs.

VENDREDI, 14 AOÛT 1970

Fin de la session juillet-août des cours d'été.
Clôture des inscriptions à temps complet pour l'année universitaire 1970-71, et à temps partiel pour la session septembre-décembre.

DIRECTION DE L'UNIVERSITÉ

GRAND CHANCELIER

Son Excellence Mgr Jean-Marie FORTIER, Archevêque de Sherbrooke

CONSEILS

CONSEIL DE HAUTE VIGILANCE

Son Excellence Mgr Jean-Marie FORTIER

Son Excellence Mgr Albert SANSCHAGRIN, o.m.i., Évêque de Saint-Hyacinthe

Son Excellence Mgr Albertus MARTIN, Évêque de Nicolet

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mgr Roger MALTAIS, P.D., recteur,

B.A. (Montr.), L.Ph. (Pontif. Athen. Angelicum)

Roger BERNIER, vice-recteur aux affaires académiques,

B.A. (Montr.), B.Sc.S., L.Ph. (Laval),
D.Ph. (Pontif. Athen. Angelicum)

Louis-Paul DUGAL, vice-recteur aux affaires administratives et à la recherche,

B.A., L.Sc., M.Sc. (Laval), Ph.D. (Penn.),
LL.D. (Tor.), O.B.E., F.R.S. Can.

Jean-Jacques ST-PIERRE, secrétaire général,

B.A. (Laval), L.Sc.Com. (Montr.), C.A.

Daniel CROTEAU, ptre, B.A., Dipl. Bibl. (Montr.)

Jean MELANSON, LL.L. (Sher.), D.E.S. (Ott.)

Gérard E. PELLETIER, B.A., B.Sc. (chim.), M.Sc. (Ott.), D.Sc. (Laval)

C.-Jules LAMARRE, M.D.

Roch ROY, B.A. (Ed. ph.) (Ott.), M.Phys.Ed., Ph.D. (Floride)

CONSEIL UNIVERSITAIRE

Mgr Roger MALTAIS, P.D., recteur

Roger BERNIER, vice-recteur aux affaires académiques

Louis-Paul DUGAL, vice-recteur aux affaires administratives et à la recherche

Jean-Jacques ST-PIERRE, secrétaire général

Michel CLOUTIER, doyen de la Faculté d'administration,

M.Sc.Com. (Laval), M.B.A. (Western, Ontario)

Jean HOUPERT, doyen de la Faculté des arts,

B.A., M.A. (Ill.), D. ès L. (Montr.)

Marcel GUY, doyen de la Faculté de droit, B.A. (Montr.), LL.L. (Laval)

Maurice LeCLAIR, doyen de la Faculté de médecine,

B.Sc., M.D. (McGill), M.Sc. (Minnesota)

Jean-Marc LALANCETTE, doyen de la Faculté des sciences,

B.Sc. (chim.), M.Sc. (chim.), Ph.D. (Montr.)

Gaston DENIS, doyen de la Faculté des sciences appliquées,

B.A., B.Sc.A. (Poly.), S.M. (M.I.T.), C.E.S. (Toulouse)

Richard JOLY, doyen de la Faculté des sciences de l'éducation,

B.A. (Laval), B.Th., L.Ph., M.A. (Ott.)

Lucien VACHON, ptre, doyen de la Faculté de théologie,

B.A. (Montr.), L.Th., D.Th. (Pontif. Athen. Angelicum)

Daniel CROTEAU, ptre, conservateur de la Bibliothèque,

B.A., Dipl. Bibl. (Montréal)

Normand LAROCHELLE, directeur général de la formation des maîtres,

B.A., B.Sc. (physique) (Montréal),

M.A. (météorologie) (Toronto), Ph.D. (physique) (Montréal)

André BÉDARD, membre désigné par l'A.P.U.S.,

B.A., L.Ph., B.Th. (Imm. Conc. S.J.), D.D'U. (Strasbourg)

Jean GOULET, membre désigné par l'A.P.U.S., B.A., B.Péd. (Montr.), L.Ph. (Ott.)

LA CORPORATION DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

S.E. Mgr Jean-Marie FORTIER, président, Gaston BEAUDOIN, Charles-Émile BÉLANGER, Roger BERNIER, Florent BOISVERT, (Mme) Jean-Paul BOULÉ, John S. BOURQUE, Émile BRUNEAU, Paul CHEVALIER, (Mme) Louis F. CODÈRE, Gaétan-J. CÔTÉ, Daniel CROTEAU, ptre, Maurice DELORME, (Mme) Ernest DÉSAUTELS, Gaston DESMARAIS, Paul DESRUISSEAUX, C.R., Louis-Paul DUGAL, Gilles FONTAINE, Redmond HAYES, Richard JOLY, Jacques LAGASSÉ, N.P., C.-Jules LAMARRE, Albert LEBLANC, C.R., Jacques LEMIEUX, Karl V. LINDELL, Mgr Roger MALTAIS, P.D., Léo MARTEL, s.c., Gérald McMANUS, Jean MELANSON, Mgr Rosario MOISAN, P.D., Mgr Maurice O'BREADY, P.D., Gérard PELLETIER, Chénier PICARD, N.P., Mgr Irénée PINARD, P.A., Roch ROY, Jean-Jacques ST-PIERRE, Sr Jeanne D'Arc LEMAY, c.n.d., Sr Renée DU ST-SACREMENT, f.c.s.c.j., Georges SYLVESTRE, N.P.

CADRES

Recteur:

Mgr Roger MALTAIS, P.D.

Vice-recteurs:

aux affaires académiques:

Roger BERNIER

aux affaires administratives et à la recherche:

Louis-Paul DUGAL

aux disciplines de la santé:

Dr Gérald LaSALLE

Secrétaire général:

Jean-Jacques ST-PIERRE

Adjoints au recteur:

à la planification:

Michel NORMANDIN

à la vie étudiante:

J.-Aurèle GAGNON

Adjoints aux vice-recteurs:

aux affaires académiques:

Jean-Paul CHAMPAGNE

aux affaires administratives:

Gérald GOSSELIN

FACULTÉS

Faculté d'administration:

Doyen: Michel CLOUTIER, M.Sc.Com. (Laval), M.B.A. (Western, Ontario)

Vice-doyen: Fernand GUÉRIN, B.A., B.Sc.A. (Montr.), M.Sc. (M.I.T.),
M.B.A. (Columbia)

Secrétaire: Pierre MÉNARD, B.Com., M.Com., M.Sc. Compt. (Sherbrooke),
C.A.

Faculté des arts:

Doyen: Jean HOUPERT, B.A., M.A. (Ill.), D. ès L. (Montr.)

Vice-doyen: Guy BROSSEAU, B.A., B.Ph. (Montr.), L.Ens.Sec.,
M.A. (latin) (Sher.)

Secrétaire: Lucien GAUTHIER, ptre, B.A., B.Péd., L. ès L. (Montr.)

Faculté de droit:

Doyen: Marcel GUY, B.A. (Montr.), LL.L. (Laval)

Vice-doyen: Pierre BLACHE, B.A., LL.L. (Montr.), D.E.S. (Montr.)

Secrétaire: Pierre GERMAIN, B.A., LL.L., D.E.S. (Montr.)

Faculté de médecine:

Doyen: Maurice LeCLAIR, B.Sc., M.D. (McGill), M.Sc. (Minn.),
L.M.C.C., C.S.P.Q.(C), F.A.C.P.

Vice-doyen: Gilles PIGEON, M.D. (Montr.), L.M.C.C., C.S.P.Q.

Secrétaire: Bernard THÉRIEN, M.D. (Montr.), C.S.P.Q., D.A.B.P.,
F.R.C.P.(C), F.A.A.P.

Faculté des sciences:

Doyen: Jean-Marc LALANCETTE, B.Sc., M.Sc., Ph.D. (chimie) (Montr.)

Vice-doyen: Maurice BRISEBOIS, B.Sc., M.Sc. (Montr.)

Secrétaire: Louis-C. O'NEIL, B.A., B.Sc.A. (For.) (Laval), M.Sc.,
Ph.D. (Ent. For.) (State Un. of N.Y.)

Faculté des sciences appliquées:

Doyen: Gaston DENIS, B.A., B.Sc.A. (Poly), S.M. (M.I.T.) ing.

Vice-doyen: Louis-Marc GAUTHIER, B.A., B.Sc.A. (Poly) ing.

Secrétaire: Claude HAMEL, B.A. (Montr.), B.Sc.A. (Sher.),
M.Sc.A. (Laval) ing.

Faculté des sciences de l'éducation:

Doyen: Richard JOLY, B.A. (Laval), B.Th., M.A., L.Ph. (Ott.)

Vice-doyen: Guy STRINGER, B.Péd., L.Péd. (Montr.)

Secrétaire: André REID, B.Péd., L.Péd. (adm. scol.) (Montr.)

Faculté de théologie:

Doyen: Lucien VACHON, ptre, B.A. (Montr.), L.Th., D.Th. (Angélique)

Secrétaire: Paul PARÉ, ptre, B.A., B.Ph. (Laval), L.Th. (Angélique)

SERVICES

LA PLANIFICATION

Adjoint au recteur:

Michel NORMANDIN, B.Sc.A. (Poly.)

**LES SERVICES
ACADÉMIQUES**

Bibliothèque générale:

conservateur: Daniel CROTEAU, ptre, B.A., Dipl. Biblio. (Montr.)

conservateur adjoint: Andrzej MROZEWSKI,

B.Bibl. (Ott.), M.A. (langues slaves) (Montr.)

Bureau du registraire:

registraire: Pierre MERCIER, B.A., B.Ph., L.Ph. (Laval)

(admission) directeur: Jean-Robert LANGLOIS, B.A., B.Th., L.Péd.

adjoint: Jean-Marc HOULE, B.A. (Sher.)

(inscription) directeur: Benoît LETENDRE, B.A., M.Com. (Sher.),
R.I.A., Adm.A.

adjoint: Jean DANCOSE, M.Com. (Adm.) (Sher.)

Service de la coordination:

directeur: Marcel-P. LAFRENIÈRE, B.Sc.A. (Poly.), M.Sc. (M.I.T.)
directeur adjoint: Gilles JONCAS, B.Sc.A., M.Sc.A. (Poly.)

Centre de calcul:

directeur: André CROTEAU, B.Sc., M.Sc., Ph.D. (Montr.)

**LES SERVICES
ADMINISTRATIFS**

Trésorerie:

trésorier: Jean-Claude POULIN, C.A.
analyste du budget: Luc LOIGNON, C.A.
officier d'approbation: Roger TURCOTTE, C.A.
chef comptable: Richard DUCLOS, C.G.A.

Service du personnel:

directeur: Jean-Robert PARENT, M.Rel.Ind. (Montr.)

Service des achats:

directeur: René DORAIS, M.Sc.Com. (Laval)

Service des terrains et bâtiments:

directeur: Julien B. HAMEL, B.Sc.A. (Sher.)

LES RELATIONS PUBLIQUES

Directeur: Jean-Jacques ST-PIERRE, B.A., L.Sc.Com. (Montr.), C.A.

Directeur de l'information: Louis-G. SIMONEAU

LE CENTRE CULTUREL

Directeur administratif: André LACHANCE

Directeur artistique: Claude LAFLEUR

LA VIE ÉTUDIANTE

Adjoint du recteur à la Vie étudiante:

J.-Aurèle GAGNON, M.A. (psycho.) (McGill)

Le Secrétariat de l'aide financière (étudiants du 1er cycle):

secrétaire administratif: Paul MÉTRAS

Le Service des sports:

directeur: Yvon LAMARCHE, B.Ed. (Physique) (Ott.)
assistant: André PELLETIER, B.Péd. (éd. phy.) (Sher.)

Le Service d'orientation et de consultation:

directeur: J.-Aurèle GAGNON, M.A. (psycho.) (McGill)

conseiller: Robert MICHON, L.Or.Scol.Prof. (Laval)

Le Service de pastorale:

aumôniers: Luc LEDOUX, ptre

Jean-Marc ALLAIRE, ptre

Marcel RHEAULT, ptre

Le Service de santé:

directeur: Dr Roger DUFRESNE, M.D. (Montr.), C.S.P.Q., F.R.C.P.(C),
F.A.C.P.

médecins: Dr Louis FORTIN, M.D. (McGill)

Dr Pierrette FECTEAU, M.D. (Laval)

Le Centre de main-d'œuvre universitaire:

directeur: Stéphanne LÉVESQUE

Le Service de logement et résidences :

directeur: Laurent BIRON

Le Service des cafétérias:

Le Centre social:

gérant: Laurent BIRON

**LE SERVICE DES
BOURSES
ET SUBVENTIONS AUX
ÉTUDIANTS GRADUÉS**

Directeur: Marcel-P. LAFRENIÈRE, B.Sc.A. (Montr.), M.Sc., M.I.T.

Secrétaire:

ASSOCIATIONS

L'A.P.U.S.

président: André BÉDARD

L'A.G.A.U.S.

président: Gilles FONTAINE

L'A.G.E.U.S.

président: Claude PICHE

La C.C.U.S.

président: Bruno GOULET

**LA CORPORATION
DE LA SOCIÉTÉ
DES FIDUCIAIRES**

MEMBRES DE LA CORPORATION

L'archevêque de Sherbrooke.

L'évêque de Nicolet et l'évêque de Saint-Hyacinthe.

Le recteur et le secrétaire général de l'Université.

Les membres des conseils des facultés.

Le procureur de l'Archevêché de Sherbrooke.

Le supérieur du Séminaire de Sherbrooke.

Les personnes qui ont versé à la Société des fiduciaires de l'Université de Sherbrooke une somme d'au moins mille dollars:

M. Charles-Émile Bélanger	Me John E. L. Duquet
M. John S. Bourque	M. P. M. Fox
M. Marcel Bourque	M. J.-Alfred Laflamme
M. Ls-Georges Carignan	Me Jacques Lagassé
M. Charles Codère	Me Albert Leblanc
M. Hector Codère	M. Jacques Lemieux
M. J.-Moïse Codère	M. J. W. McConnell
M. Gaétan-J. Côté	M. Albert A. Munster
Me Gaston Desmarais	Me Chénier Picard
Me Paul Desruisseaux	M. H. Gréville Smith
Mgr William-E. Drapeau	Dr Jacques Sylvestre

GOUVERNEURS DE DROIT

L'archevêque de Sherbrooke; les évêques de Nicolet et de Saint-Hyacinthe.

Le recteur, le secrétaire général et les doyens des facultés de l'Université.

Les personnes qui ont versé aux fonds administrés par la Société une somme d'au moins cinq mille dollars:

Me Paul Desruisseaux	M. J. W. McConnell
Me John E. L. Duquet	Me Chénier Picard

Les représentants nommés par les institutions ou les corporations suivantes qui ont versé aux fonds administrés par la Société une somme d'au moins dix mille dollars:

La Banque Canadienne Nationale	Dominion Textile Co.
La Banque Provinciale du Canada	Dow Brewery Ltd.
The Bell Telephone Co.	Imperial Tobacco Co. of Canada
Canada Cement Co. Ltd.	La Tribune, Ltée
La Cité de Sherbrooke	H. J. O'Connell Ltd.
Codère, Ltée	Texaco Canada Ltd.

GOUVERNEURS ÉLUS

Faculté des arts: M. Armand LEROUX

Faculté d'administration: M. Pierre MÉNARD

Faculté de droit: Me Maurice DELORME

Faculté de médecine: Dr Paul GAGNON

Faculté des sciences: M. Louis-C. O'NEIL

Faculté des sciences appliquées: M. Louis-Marc GAUTHIER

Faculté des sciences de l'éducation: M. Jean SALVAIL

Faculté de théologie: Wilfrid CÔTÉ, ptre

GOUVERNEURS À VIE

M. John S. BOURQUE

Le Très Hon. monsieur Louis SAINT-LAURENT

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
PROVISOIRE**

Mgr Roger MALTAIS, P.D., président

Me Paul DESRUISSEAU, C.R., vice-président

M. Jean-Jacques ST-PIERRE, secrétaire

M. Charles-Émile BÉLANGER, trésorier

M. John S. BOURQUE

M. Gaétan-J. CÔTÉ

Me Gaston DESMARAIS

M. Louis-Paul DUGAL

Me Albert LEBLANC

Me George MURPHY

Me Chénier PICARD

SERVICES ET ASSOCIATIONS

LA PLANIFICATION

Adjoint au recteur: Michel NORMANDIN

Le Service de la planification a pour responsabilité de conseiller le recteur et les conseils majeurs en toute question relative à la croissance totale de l'Université, et notamment dans la formulation de programmes à longue portée touchant sa vie académique et administrative.

Organisé en juin 1967, le Service de la planification doit assembler et ordonner toute information nécessaire à la préparation des décisions des organismes majeurs de l'Université en matière de création ou de modifications des facultés, des services para-académiques et des services administratifs.

Il doit également suivre l'évolution de tous les milieux que sert l'Université en conférant régulièrement avec les doyens, les conseils de facultés, les professeurs, les chefs de service et les dirigeants d'organismes extérieurs (ministères, corps professionnels, autorités civiques) pour utiliser au mieux, en regard des besoins actuels et futurs, les ressources disponibles et prévisibles.

LA BIBLIOTHÈQUE

Conservateur:

Daniel CROTEAU, ptre

Conservateur adjoint:

Andrzej H. MROZEWSKI

Directeur de la Bibliothèque générale:

André CHÉNIER

Directeur de la Bibliothèque du Centre Hospitalier:

Germain BÉLISLE

Directeur de la Bibliothèque des Sciences:

Trefflé MICHAUD

Directeur de la Bibliothèque de Droit:

Guy TANGUAY

Directeur du service des acquisitions:

Gérard VLEMINCKX

Directeur du service de catalogage:

Gilles CHAPUT

Directeur du service de prêt (Bibliothèque générale):

Gaétan ROY

Bibliothécaires:

David BELLEY

Roger B. BERNIER

Gratien BINEAU

Lucien BÉRUBÉ

Virendra Kumar DATTA

Jeannette DESROCHES

Alain KEROACK

Hélène LUPIEN

Aux études:

Guy CLOUTIER

La Bibliothèque a pour responsabilité de constituer la collection de tout le matériel bibliographique susceptible d'appuyer l'effort académique de l'Université et de promouvoir la diffusion la plus large et la plus efficace possible de ce matériel auprès des professeurs et des étudiants. Elle comprend actuellement la Bibliothèque générale et les bibliothèques des Facultés de droit, des sciences et de médecine.

Les services administratifs et techniques pour toutes les bibliothèques sont cependant assurés par la Bibliothèque générale. Pour coordonner la direction générale des services, on a formé un comité d'orientation au sein duquel siègent bibliothécaires et représentants des facultés. D'autres comités, constitués dans chacune des facultés, font un travail analogue pour leur secteur respectif; ils s'occupent surtout du choix des acquisitions. Le système de classification en usage est celui de la "Library of Congress".

Les locaux de la Bibliothèque générale peuvent contenir 300,000 volumes. La capacité totale des bibliothèques de facultés est du même ordre.

Les services de la Bibliothèque sont d'abord destinés aux professeurs, au personnel et aux étudiants de l'Université mais le public extérieur peut aussi y avoir accès, à certaines conditions. Pour étendre ces mêmes services, on a élaboré un système de prêt entre bibliothèques qui permet des échanges avec d'autres universités.

Sauf pour les volumes qui font l'objet de restrictions spéciales (ouvrages de consultation, périodiques, livres réservés, etc.), la durée ordinaire d'un prêt est de trois semaines; cette période peut cependant être prolongée ou abrégée dans certains cas spéciaux. Les règlements du prêt prévoient des amendes pour ceux qui gardent un volume plus longtemps qu'il n'est permis.

Sur entente avec la direction des études de chaque faculté, la bibliothèque donne des cours d'initiation aux étudiants, pour faciliter l'accès aux collections et en promouvoir l'usage.

La Bibliothèque offre également un service de cinémathèque. Ce dernier service dessert toute la région des Cantons de l'Est et profite d'une large collaboration de l'Office national du film.

LE BUREAU DU REGISTRAIRE

Registraire: Pierre MERCIER

Adjoints: Jean-Marc HOULE, Benoît LETENDRE, Jean DANCOSE

Le Bureau du registraire, organisme rattaché au vice-recteur aux affaires académiques, regroupe les services autrefois partagés entre le Secrétariat général et le Service de l'extension de l'enseignement.

La responsabilité du service se limite à l'aspect administratif et couvre les domaines de l'information sur les conditions d'admission et les programmes offerts par l'Université, de l'admission, de l'inscription, de la tenue des dossiers et de l'émission d'attestations diverses. Sa juridiction s'étend à tous les étudiants fréquentant l'Université, quel que soit leur statut (régulier, libre ou auditeur) ou le régime de leurs études (temps complet ou partiel).

En collaboration avec les facultés, et sous la responsabilité académique de ces dernières, le Bureau du registraire organise des cours à temps partiel conduisant à l'obtention de divers grades universitaires. Il publie périodiquement des listes et des horaires de ces cours. Le service assure aussi la marche de certains programmes particuliers ne conduisant pas à un grade universitaire, tels les cours de préparation aux affaires.

Afin de permettre la poursuite d'études universitaires ou de perfectionnement professionnel à des personnes qui en seraient autrement empêchées par l'éloignement, le service du temps partiel organise de plus certains cours dans les villes de Drummondville, Granby, Nicolet, St-Hyacinthe, Chicoutimi et Victoriaville.

Le service publie, à l'intention des personnes intéressées diverses brochures comportant de plus amples informations.

LE SERVICE DE LA COORDINATION

Directeur: Marcel-P. LAFRENIÈRE

Directeur adjoint: Gilles JONCAS

Coordonnateurs: Pierre CARRIÈRE, Jean GUAY, Jacques JOHNSON,
Jean-Guy LEMAY, Normand THERRIAULT

L'Université de Sherbrooke a adopté, en septembre 1966, une formule coopérative d'enseignement pour la formation des étudiants en génie de la Faculté des sciences appliquées et des candidats à la maîtrise en administration de la Faculté d'administration. Cette formule est également appliquée au programme du baccalauréat en service social qui a débuté au mois de septembre 1967.

La formule coopérative d'enseignement repose sur le principe que la coordination des programmes académiques et de stages surveillés et dirigés offre à l'étudiant les meilleures garanties d'une préparation supérieure à la pratique professionnelle. En effet, le stage industriel permet à l'étudiant d'acquérir une expérience précieuse dans le domaine pratique de sa profession; ainsi, la session académique peut être entièrement consacrée aux études théoriques. Le stage est alors non pas un substitut mais un complément important à la science acquise à l'Université.

À l'Université de Sherbrooke, suivant la formule coopérative, les études et l'exercice de la profession alternent par périodes de quatre mois. L'étudiant n'est plus uniquement aux études, mais il est déjà lancé dans sa carrière. Il trouve dans cette formule une occasion exceptionnelle de développer un sens des responsabilités, un esprit de collaboration et une maturité qui lui permettront de s'intégrer rapidement à sa profession.

L'intégration des stages pratiques, la sollicitation des employeurs, l'évaluation des stages offerts, l'interview des étudiants, la conciliation entre le choix d'un stage par l'étudiant et les possibilités offertes par l'industrie, en un mot l'organisation de stages pratiques qui contribueront à la formation professionnelle des étudiants et à l'enrichissement de leur personnalité est la responsabilité immédiate et unique du Service de la coordination.

FONCTIONNEMENT

a) *Organisation*

Le Service de la coordination est placé sous l'autorité du vice-recteur aux affaires académiques. Il se compose d'un directeur, d'un directeur adjoint et de coordonnateurs.

Le directeur élabore les politiques du Service, établit le dialogue avec les doyens des facultés qui participent au système coopératif et cherche à étendre l'éventail des entreprises qui reçoivent des stagiaires. Il est, au sein du Service, l'intermédiaire officiel auprès des milieux académiques, de l'administration et de l'industrie.

Le directeur adjoint assume la bonne marche de tout le Service et visite périodiquement, avec les coordonnateurs, les entreprises qui participent au système coopératif.

Le coordonnateur est l'homme-clé de tout le système. Il est soit un administrateur, un comptable agréé, un ingénieur ou un travailleur social diplômé qui possède une bonne expérience du milieu professionnel. Il a la responsabilité de tous les étudiants placés dans une région donnée. Il interviewe ces derniers, participe aux entrevues étudiants-employeurs, visite les stagiaires, rencontre les tuteurs des stagiaires et règle les problèmes qui peuvent surgir entre l'étudiant et l'employeur. Il est avant tout l'ami et le conseiller de l'étudiant.

b) *Principe d'alternance*

Le principe fondamental du système coopératif d'enseignement est l'alternance entre les études à l'université et l'exercice de la profession, par périodes de quatre mois.

i) *Les candidats à la maîtrise en administration* — Le programme s'étend sur une période de 28 mois et comprend quatre sessions d'études et trois stages pratiques. Il débute en septembre par une session de cours, suivie d'un stage d'entraînement, ouvrant le cycle complet qui se continue ensuite en faisant alterner les séjours à l'université et les séjours dans le monde du travail.

ii) *Les candidats au baccalauréat en service social* — Le programme complet des études se déroule sur une période de 36 mois. Il débute par deux sessions de cours, suivies d'une session pratique

de laboratoire d'études communautaires (1C). C'est au niveau de la deuxième année que le système coopératif commence vraiment. La promotion se divise en deux groupes: le groupe I poursuit les études pour une période de deux sessions (2A et 2B) alors que le groupe II entreprend un stage pratique (T-1) à la fin de la première session de cours théoriques. L'alternance entre les études et les stages se poursuit jusqu'à la session 3B alors que tous les étudiants sont de nouveau réunis en un seul groupe. Le cours coopératif proprement dit comprend donc quatre sessions de cours théoriques et deux sessions de travaux pratiques.

iii) *Les étudiants en génie* — Compte-tenu des cinq stages pratiques qui s'ajoutent aux sessions académiques, et aussi du régime de promotion par matière qui rend variable le rythme de progression, il faudra, à partir de septembre 1969, environ quatre ans en moyenne pour compléter le programme d'études et obtenir un baccalauréat ès sciences appliquées.

En première année, la majorité des cours sont communs à tous les étudiants et visent à compléter leur formation dans les sciences fondamentales et à les initier aux sciences appliquées. Dès leur arrivée, les étudiants sont divisés en deux groupes: le groupe I demeure à la Faculté pendant deux sessions académiques consécutives (S-1 et S-2), tandis que le groupe II entreprend un stage pratique (T-1) dès la fin de la première session d'études. Par la suite, il y a alternance des sessions académiques et des stages, jusqu'à ce que l'étudiant ait fait cinq stages et un minimum de six sessions d'études. L'étudiant peut ensuite, le cas échéant, compléter son programme académique par une ou deux sessions d'études (cf. tableau de l'agencement des sessions).

c) *Le stage*

Dans la formule coopérative, le stage est une partie essentielle à la formation du jeune professionnel. L'étudiant doit se préoccuper du succès de son stage au même titre que de sa réussite dans le domaine académique. Toute lacune sérieuse est considérée comme une manifestation d'inaptitude à l'entraînement professionnel et peut provoquer son expulsion du cours coopératif. Il est donc primordial que l'étudiant choisisse un stage selon ses goûts et ses aptitudes,

un stage conditionné par son bagage académique et qui contribuera à sa formation professionnelle et à l'enrichissement de sa personnalité. Ce choix se fait de la façon suivante:

Le Service de la coordination approche un certain nombre d'entreprises dans le but de les intéresser à la formule coopérative. Ces entreprises sont invitées à prendre part aux interviews des étudiants dont les stages pratiques débiteront à la session suivante. Elles sont invitées également à remplir une formule où elles indiquent le nombre et le type de stagiaires qu'elles souhaitent recevoir, ainsi que la description des stages offerts.

Les offres de stage sont affichées au babillard et chaque étudiant peut solliciter un maximum de 10 interviews. Les représentants des entreprises, à la suite des entrevues avec les étudiants, dressent une liste des candidats dans un ordre préférentiel. L'étudiant fait de même. La conciliation de ces choix se fait à l'aide d'un ordinateur électronique.

d) *L'étudiant en stage*

i) *Nature du stage* — À la fin de la session académique, l'étudiant se dirige vers une entreprise où il espère recevoir une expérience pratique reliée à ses études. L'employeur est donc fortement encouragé à réaliser cet objectif. D'un autre côté, l'étudiant doit remplir toutes les tâches qui lui sont confiées par l'employeur. Sur ce point, il doit être considéré sur le même plan que tout autre employé de l'entreprise.

Au travail, l'étudiant est sous la surveillance immédiate d'un directeur de service ou d'un chef d'atelier: ce tuteur peut être d'une aide précieuse au jeune stagiaire.

ii) *Responsabilités de l'étudiant* — L'étudiant s'engage envers une entreprise pour une période minimum de deux stages. Durant le travail, il ne peut quitter son emploi sans la permission écrite du Service de la coordination. À la fin d'un premier stage dans une entreprise, il peut demander un changement, mais celui-ci ne sera accordé qu'exceptionnellement. L'employeur peut également remercier l'étudiant à toute période du stage si le candidat, après une période d'apprentissage équitable, est jugé incompetent ou inapte

à l'entraînement professionnel. Le stagiaire qui éprouve certaines difficultés doit en discuter en premier lieu avec son coordonnateur.

Durant le stage pratique, l'étudiant doit se montrer un digne représentant de sa profession et de son université. Toute lacune sérieuse de motivation, d'application, d'esprit de collaboration, d'assiduité ou de ponctualité sera considérée comme une manifestation d'inaptitude à l'entraînement professionnel.

Peut être renvoyé de l'Université, tout étudiant qui ne respecte pas ses engagements vis-à-vis d'un employeur, ou qui abandonne son stage sans la permission écrite du Service de la coordination, ou encore qui oblige son employeur à le congédier par sa conduite répréhensible.

e) *Évaluation du stage*

L'employeur reçoit du Service de la coordination une fiche d'appréciation qu'il est invité à remplir. Le Service de la coordination utilise cette fiche pour conseiller et orienter l'étudiant. Les renseignements que l'entreprise donne et le jugement qu'elle porte sur le stagiaire permettent au coordonnateur d'indiquer à l'étudiant les points forts de sa personnalité et de l'inciter à corriger les points faibles.

L'étudiant doit préparer un rapport écrit sur le programme d'entraînement professionnel qu'il a suivi ou sur le travail qu'il a accompli durant son stage. Il doit soumettre le brouillon de ce rapport à son employeur. Celui-ci s'assurera qu'il ne contient aucune remarque de caractère confidentiel et corrigera toute erreur éventuelle quant à la nature, l'organisation ou l'opération de l'entreprise. Trois copies dactylographiées de ce rapport doivent être préparées: l'étudiant remet une copie à l'employeur au moment de son départ, une copie au Service de la coordination dès son retour à l'Université; il conserve la troisième copie.

Le stage de l'étudiant est évalué par le Service de la coordination, qui utilise à cette fin la fiche d'appréciation de l'employeur, le rapport écrit de l'étudiant et la fiche d'appréciation du coordonnateur. L'étudiant qui échoue deux stages consécutifs se voit renvoyé du cours coopératif.

AVANTAGES

La formule coopérative présente de nombreux avantages. Nous en mentionnons quelques-uns :

En coordonnant l'expérience acquise en stage avec le programme d'étude, la théorie et la pratique deviennent intimement liées. Au fur et à mesure que l'étudiant se rend compte de la relation qui existe entre le travail qu'il effectue et les principes qu'il étudie, il développe un plus grand intérêt pour ses études et y trouve plus de satisfaction. De plus, les objectifs qu'il désire atteindre se précisent davantage.

Les étudiants s'initient aux relations humaines et il en résulte une réparation graduelle d'avec le monde étudiant pour favoriser leur intégration à la communauté adulte.

La formule coopérative aide l'étudiant à s'orienter vers le monde du travail. Elle lui procure l'occasion de mettre ses talents à l'essai et de recevoir la direction professionnelle dont il a besoin, non seulement dans sa sphère, mais aussi dans les sphères connexes.

Le système coopératif rend l'université plus accessible et plus attrayante pour les jeunes qui n'en auraient pas les moyens autrement. Devant le besoin pressant d'ingénieurs, d'hommes d'affaires et de travailleurs sociaux professionnels, cet avantage est inestimable.

L'expérience du travail développe chez l'étudiant son sens des responsabilités et son jugement: il s'ensuit une maturité accrue.

Le monde des affaires, le secteur public et l'université profitent des liaisons étroites qui découlent naturellement du programme coopératif.

Le programme coopératif permet une meilleure utilisation du capital investi dans les maisons d'enseignement.

Les industries et autres organismes qui coopèrent préfèrent voir leur programme d'orientation et d'entraînement complété avant la graduation; ils ont ainsi une mesure plus précise de la valeur du jeune gradué en tant qu'employé éventuel.

COURS COOPÉRATIF — AGENCEMENT DES SESSIONS

FACULTÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES

	1969	1970			1971			1972			1973		
	AUT.	HIV.	PRINT.	AUT.									
Groupe I	S1	S2	T1	S3	T2	S4	T3	S5	T4	S6	T5	S7	S8
Groupe II	S1	T1	S2	T2	S3	T3	S4	T4	S5	T5	S6	S7	S8

FACULTÉ D'ADMINISTRATION

(maîtrise en administration)

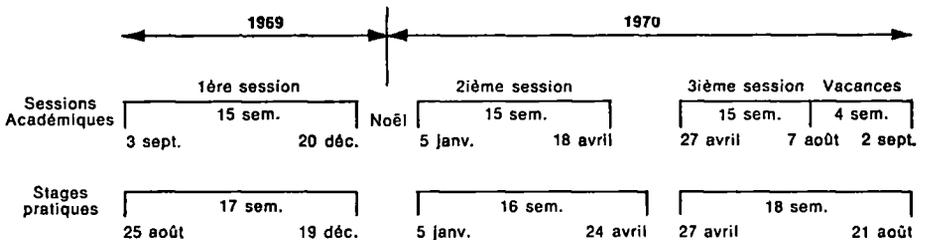
1969	1970			1971		
AUT.	HIV.	PRINT.	AUT.	HIV.	PRINT.	AUT.
1A	T1	1B	T2	2A	T3	2B

FACULTÉ DES ARTS

(baccalauréat en service social)

	1968	1969			1970			1971	
	AUT.	HIV.	PRINT.	AUT.	HIV.	PRINT.	AUT.	HIV.	PRINT.
Groupe I				2A	2B	T1	3A	T2	3B
Groupe II	1A	1B	1C	2A	T1	2B	T2	3A	3B

DURÉE DES SESSIONS



BACCALAURÉAT EN SCIENCES APPLIQUÉES ET MAÎTRISE EN ADMINISTRATION

ENTREPRISES PARTICIPANTES

Acres Québec Limitée	Centre de Recherches Canadien & Perfectionnement des Armes (CARDE)
Acres Canadian Bechtel of Churchill Falls	Centre de Traitement en Informatique Chemcell Limitée
Administration de la Voie Maritime du St-Laurent	Chemins de Fer Nationaux du Canada
Air Canada	Cité de Sherbrooke
Air Liquide Canada Limitée	Cité de Dollard des Ormeaux
Aluminium du Canada Limitée	Combustion Engineering-Superheater Limited
Arsenault & Garneau, Ing.-conseils	Commission de Transport de Montréal
Arsenaux Canadiens Limitée (Les)	Compagnie Celanese du Canada
Asbestos Corporation Limited	Compagnie Gaspésia Limitée
Asselin, Benoît, Boucher, Ducharme, Lapointe, Ing.-conseils	Compagnie Générale Électrique du Canada Limitée
Atlas Asbestos Company Limited	Compagnie de Papier Rolland Limitée
Atlas Construction Co. Limited	Compagnie Internationale de Papier
Atlas Steels Limited	Compagnie Pfizer Limitée
Banque Canadienne Impériale de Commerce	Compagnie Price Limitée
Banque d'expansion Industrielle	Conseil de Recherches pour la Défense
Banque de Montréal	Consolidated-Bathurst Limited
Banque Provinciale du Canada	Coopérative Agricole de Granby
Bell Canada	Côté, Leclair, Langlois & Associés, Ing.-conseils
Benson & Hedges (Canada) Limitée	Crane Canada Limited
Berthiaume, St-Pierre, Thériault & Associés	Denault Limitée
Bombardier Limitée	Distilleries Melchers Limitée
Brasserie Molson du Québec	Dominion Bridge Co. Limited
Brisson & Latendresse, Ing.-conseils	Dominion Engineering Works Limited
Bruck Mills Limited	Dominion Textile Co. Limited
Building Products of Canada	Domtar Kraft & Boxboard Limited
CAE Industries Limited	Domtar Limited
Canadair Limited	Domtar Newsprint Limited
Canadian British Aluminium Ltd.	Domtar Pulp & Kraft Limited
Canadian Copper Refiners Limited	Domtar Pulp & Paper Limited
Canadian Electrolytic Zinc Ltd.	Du Pont du Canada Limitée
Canadian Industries Limited	Dufresne, McLagan, Daignault Inc.
Canadian Ingersoll-Rand Co. Limited	Eastern Townships Machine Works Limited
Canadian Johns-Manville Limited	Eaton Co. of Montreal
Canadian Pacific Railways Co.	
Canron Limited	

Énergie Atomique du Canada Limitée
 Estimateurs Professionnels Leroux,
 Guertin, Beaudry et Associés Inc.
 Fabrique d'Appareillages Électriques
 Limitée
 Fer & Titane du Québec Inc.
 Forano Limitée
 Foundation Co. of Canada Ltd. (The)
 Fraser Brace Engineering Co. Limited
 Gaspé Copper Mines Limited
 Gendron, Lefebvre & Associés,
 Ing.-conseils
 Goodyear Tire & Rubber Co. of
 Canada (The)
 Gulf Oil Canada Limited
 Gouvernement du Canada
 Commission de l'Assurance-
 Chômage
 Conseil du Trésor
 Ministère des Finances
 Ministère de l'Immigration et de
 la Main-d'œuvre
 Ministère de l'Industrie et du
 Commerce
 Ministère des Postes
 Ministère des Transports
 Ministère des Travaux Publics
 Gouvernement du Québec
 Commission de la Fonction Publique
 Ministère des Affaires Municipales
 Ministère de l'Éducation
 Ministère du Revenu
 Ministère des Richesses Naturelles
 Ministère des Terres et Forêts
 Ministère du Travail
 Ministère des Travaux Publics
 Ministère de la Voirie
 Hamel, Malouin & Associés,
 Ing.-conseils
 Henry Morgan & Co. Limited
 Honeywell Controls Limited
 Hôpital des Laurentides
 Hydro-Québec
 Imperial Oil Limited
 Imperial Tobacco Co. of Canada
 Inspiration Limited
 International Business Machines Co.
 Limited
 Iron Ore Co. of Canada
 Janin Construction Limitée
 Kates, Peat, Marwick & Company
 Kimberly-Clark of Canada Limited
 Laboratoire de Béton Inc.
 Lemieux, Carignan, Royer & Associés,
 Ing.-conseils
 MacKinnon Structural Steel Co. Ltd.
 Marine Industries Limitée
 Modern Plastic Limited
 Montreal Locomotive Works Limited
 Noranda Copper Mills Limited
 Noranda Mines Limited
 Northern Electric Co. Limited
 Office des Autoroutes du Québec
 Polymer Corporation Limited
 Prévoyants du Canada
 P.S. Ross & Partners
 Quebec Cartier Mining
 Quebec North Shore Paper Co.
 Quemont Mines Limited
 R.C.A. Victor Co. Limited
 S.W. Hooper & Co. Limited
 Shawinigan Chemicals Limited
 Shell Canada Limited
 S.M.A. (Société de Mathématiques
 Appliquées)
 Société d'Aluminium Reynolds Canada
 Limitée
 Société Centrale d'Hypothèques et de
 Logement
 Société de Fiducie du Québec
 Société d'Ingénierie Shawinigan Ltée
 Société Radio-Canada
 Space Research Institute (Quebec) Inc.
 Sperry Gyroscope Co. of Canada Ltd.
 Sperry Rand Canada
 State of Vermont, Dept. of Highways
 Steel Co. of Canada
 Surveyer, Nenniger, Chênevert Inc.
 Texaco Canada Limited
 U A P Inc.

Union Carbide Canada Limited
United Aircraft of Canada Limited
Université de Montréal
Université de Sherbrooke
Urwick, Curries & Associés Limitée
Vachon Inc.

Ville de Montréal
Volcano Limitée
Wabush Mines
Walsh-Quebec Construction Co. Ltd.
Warnock Hersey International Limited
Woods, Gordon & Co.

BACCALAURÉAT ET MAÎTRISE EN SERVICE SOCIAL

ORGANISMES PARTICIPANTS

L'Action Sociale Jeunesse
Centre de Consultation Matrimoniale
Clinique Médico-Psychologique
Clinique de l'Université de Sherbrooke
Commission Scolaire Régionale de
l'Estrie
La Confédération des Oeuvres de
Loisirs du Québec
Le Conseil de Bien-Être de la
Côte Nord
Le Conseil de Bien-Être du Québec
Conseil de Bien-Être Régional
d'Abitibi
Conseil Canadien du Bien-Être
Conseil Économique Régional des
Cantons de l'Est
Conseil des Oeuvres de Montréal
Conseil Régional de Bien-Être de
Sherbrooke
Le Conseil Régional de Développement
(Mont-Joli)
Corporation du Service Social de
Mont-Laurier
Domrémy — Montréal
Domrémy — Sherbrooke
Fédération des Loisirs de Québec
Fédération des Oeuvres de Charité
Canadiennes-Françaises Inc.
Hôpital des Laurentides
(L'Annonciation)
Hôpital Notre-Dame de Montréal

Hôpital St-Charles de Joliette
Hôpital Ste-Justine, Montréal
Hôpital St-Michel Archange, Québec
Institut Psycho-Social de Trois-Rivières
Jewish General Hospital, Montréal
Ministère de l'Éducation, Québec
Ministère de la Famille et du Bien-Être
Social, Québec
Ministère de la Santé, Québec
Ministère de la Santé Nationale et du
Bien-Être Social, Ottawa
Montreal Children's Hospital,
Montréal
Montreal Council of Social Agencies
L'Office du Plan de la Province de
Québec
L'Office de la Prévention et du
Traitement de l'Alcoolisme et
des Toxicomanies
Plan de Réaménagement Social et
Urbain, Montréal
Service d'Accueil aux Voyageurs et
aux Immigrants, Montréal
Service Familial Richelieu Yamaska,
St-Hyacinthe
Service des Loisirs de Montréal
Le Service des Parcs et Loisirs de la
Ville de Québec
Service des Parcs de la Ville de
Montréal

Service Social (Hull)	Service Social de la Région de
Service Social de Beauce	Sherbrooke
Service Social Diocésain de Chicoutimi	Service Social de Rimouski
Service Social — École Mont	Service Social du Saguenay, Haute-ri-ve
St-Antoine, Montréal	Service Social Ville-Marie, Montréal
Service Social de l'Enfance et de la	Société d'Adoption et de Protection
Famille — Ste-Anne de la Pocatière	de l'Enfance, Montréal
Service Social de Joliette	Société de Mathématiques Appliquées,
Service Social de la Mauricie,	Montréal
Trois-Rivières	Société d'Orientation et de
Le Service Social de Nicolet	Réhabilitation Sociale, Montréal
Service Social de l'Ouest Québécois	Société de Service Social aux Familles,
Abitibi	Montréal

CENTRE DE CALCUL

Directeur: André CROTEAU

Le 9 mars 1967, l'Université de Sherbrooke inaugurerait officiellement son Centre de calcul. Le but de l'Université en établissant ce Centre était de fournir aux chercheurs de l'Université et de l'extérieur des services d'analyse, de préparation des programmes et d'utilisation des ordinateurs et des appareils mécanographiques. On le mettait aussi à la disposition des services pédagogiques, auxiliaires et administratifs de l'Université.

Le Centre de calcul est une unité distincte sous la responsabilité générale du vice-recteur aux affaires académiques et sous la responsabilité immédiate d'un directeur. Le directeur en assure la régie interne. Il est assisté d'un comité consultatif dont les membres sont choisis dans les facultés et les services généraux de l'Université.

Le Centre de calcul possède un système IBM 360-40 installé en novembre 1968. Un grand nombre de chercheurs et la plupart des services administratifs en font un usage croissant.

Logé dans le sous-sol de la Maison des professeurs, le Centre de calcul est au service des usagers de 9 heures à 23 heures.

LE SERVICE DES RELATIONS PUBLIQUES

Directeur: Jean-Jacques ST-PIERRE

Adjoint au directeur: André LACHANCE

Directeur de l'information: Louis-G. SIMONEAU

Le Service des Relations publiques assure les communications à la fois entre l'Université et son personnel et entre l'Université et le public. Il exerce son activité dans deux secteurs principaux: accueil et réception, information. Le Service publie et distribue toute information touchant la vie de l'Université, la matière de la documentation proprement académique étant assemblée et organisée par le Bureau du registraire.

LE CENTRE CULTUREL

Directeur artistique: Claude LAFLEUR

Le Centre culturel est un organisme qui a pour but la diffusion de la culture auprès des étudiants, du personnel de l'Université et du grand public.

La Galerie d'Art fait maintenant partie du Centre culturel de l'Université lequel est ouvert au public de la région de Sherbrooke.

Fondée en 1964 et aussitôt reconnue par la Galerie nationale du Canada, elle est la première galerie d'art à prendre place au sein d'une université canadienne-française.

La Galerie d'Art est située au Pavillon Central. Tout au long de l'année, elle offre des expositions de peinture, de photographie, de sculpture, d'artisanat, etc. On y donne également des conférences, des auditions de disques et des projections de films sur l'art.

LA VIE ÉTUDIANTE

Adjoint du recteur à la vie étudiante: J.-Aurèle GAGNON

PRÉSENTATION

Le but de l'Université est, sans doute, d'abord intellectuel. On vient à l'université pour y acquérir des connaissances qui seront plus tard utiles dans la fonction sociale que l'on occupera. Toutefois, le développement intellectuel n'est pas le seul qui importe. Celui de la personnalité est également important. Il est absolument indispensable, pour le bon équilibre de la personnalité totale que les aspects affectif et social se développent à un rythme et à un niveau comparables à ceux de l'intelligence.

On atteint la maturité non seulement par l'acquisition de connaissances, mais aussi en vivant des expériences qui enrichissent la personne et favorisent l'adaptation sociale. À l'université, ces expériences sont d'autant plus nécessaires qu'elle s'adressent à de jeunes adultes qui se préparent, présument, à jouer un rôle de chefs.

D'ailleurs, là n'est pas la seule raison d'être du secteur universitaire qu'on appelle la "vie étudiante". La fréquentation d'une institution universitaire apporte aussi des problèmes; ils sont d'ordre physique, financier, personnel, social, familial, etc.

Lorsqu'un étudiant décide de fréquenter une université, il ne se présente pas avec sa seule capacité intellectuelle à faire remplir comme un seau. Il y vient avec toute sa personne, ses qualités, ses défauts, sa jeunesse, son inexpérience, ses goûts, ses ambitions, ses aspirations, ses tendances, son besoin d'action, ses impulsions physiques et émotives, avec toute sa personnalité en plein désir d'épanouissement, quoi ! Quelle doit être l'attitude de l'université devant cette jeune personne qui lui demande de faire d'elle un adulte accompli, un citoyen responsable, un chef de file, un "leader" de la société ? C'est à partir de cette question que l'on commence à parler de "vie étudiante" et des services pour répondre aux besoins des étudiants.

À l'Université de Sherbrooke, on a voulu établir des structures et des organismes qui soient de nature à répondre à ces besoins. Dans les paragraphes qui suivent, nous décrivons brièvement ces structures et ces organismes.

1. La Commission de la vie étudiante.

La Commission de la vie étudiante est un organisme consultatif du Conseil d'administration de l'Université qui a pour fonction l'étude des problèmes variés concernant la vie étudiante qui lui sont référés par le Conseil d'administration, la direction de la vie étudiante ou l'A.G.E.U.S.

Cette Commission se compose de deux représentants des services de la vie étudiante, de deux professeurs choisis par l'Association des professeurs, et de deux étudiants désignés par le Conseil de l'Association générale des étudiants, sous la présidence d'un membre du Conseil d'administration.

2. L'Adjoint du recteur à la vie étudiante.

La vie étudiante est placée sous la direction immédiate d'un administrateur à temps plein qui assiste et avise le recteur en toute

matière touchant la vie étudiante à l'Université. Il doit notamment et principalement recommander au recteur les politiques et mesures à prendre à l'endroit de la collectivité étudiante, assumer la responsabilité des relations officielles de l'Université avec l'AGEUS (Association générale des étudiants de l'Université de Sherbrooke), assurer le développement et l'application de principes de discipline à l'endroit de la collectivité étudiante, prendre la direction des services aux étudiants, s'occuper des organismes ou activités para-universitaires auxquels l'Université est appelée à s'associer en collaboration avec les étudiants, établir et diriger les comités spéciaux qui peuvent être utiles à l'exercice de ses fonctions.

**LE SECRÉTARIAT
DE L'AIDE FINANCIÈRE
(Étudiants du 1er cycle)**

Responsable: Paul MÉTRAS

L'Université de Sherbrooke se préoccupe des problèmes financiers des étudiants. À cette fin, elle a établi à l'intérieur de la Direction de la vie étudiante, un secrétariat qui a principalement trois fonctions:

- a) servir de liaison entre l'étudiant et le ministère de l'Éducation pour ce qui concerne l'attribution des prêts et bourses du ministère;
- b) recueillir des fonds de sources privées et publiques en vue de l'attribution de prêts ou de bourses à des étudiants méritants dans le besoin;
- c) avec la collaboration d'un comité de prêts-bourses formé en partie d'étudiants, distribuer selon le mérite et le besoin des fonds recueillis au cours de l'année.

**LE SERVICE DES
SPORTS**

Directeur: Yvon LAMARCHE

Président du Comité athlétique: Charles THIFFAULT

Le Service des sports organise et dirige les diverses activités sportives et récréatives offertes aux étudiants par l'Université. Ses

opérations sont rendues possibles par une contribution de l'Université (administration générale, immobilisation, etc.) et par une cotisation individuelle versée par chaque étudiant avec ses droits de scolarité.

Le Service est placé sous la responsabilité d'un directeur, assisté d'un Conseil athlétique dont le mandat est d'établir les directives générales en matière d'activités récréatives, d'administrer les crédits du Service avec le directeur, etc. Ce Conseil est composé de représentants de l'administration, de professeurs, d'étudiants et d'anciens.

Pour l'année en cours, le Service des sports offre trois (3) programmes qui répondent aux goûts et besoins des étudiants. Ces programmes comprennent la section inter-universitaire avec ses quatorze (14) disciplines, la section interfacultaire avec un éventail de dix-huit (18) activités et finalement la section éducation sportive qui permet à la masse des étudiants de se détendre et de pratiquer un sport durant leurs moments de loisir.

LE SERVICE D'ORIENTATION ET DE CONSULTATION

Directeur: J.-Aurèle GAGNON

Le Service d'orientation et de consultation a été établi pour répondre aux besoins des étudiants de l'Université. Il est gratuit et facultatif.

Le but qu'il poursuit est essentiellement d'aider les étudiants à poursuivre leurs études avec succès et de se préparer à une carrière satisfaisante dans la vie.

À cette fin, les membres du Service sont prêts à recevoir des étudiants dont les problèmes se classent dans l'une des catégories suivantes: hésitations quant à un choix de faculté ou d'options à l'intérieur des facultés; hésitations quant à un choix de carrière après les études; difficultés scolaires dues à de mauvaises habitudes de travail, à des soucis familiaux, à des préoccupations personnelles, à une incapacité de concentration; difficultés d'adaptation au milieu académique ou social; indécisions concernant certaines relations inter-

personnelles avec les professeurs, les camarades ou des personnes du sexe opposé; désordres émotifs ou affectifs qui empêchent la concentration et nuisent aux études; préoccupations d'ordre général ou spécifique qui font douter de la possibilité ou de l'opportunité de poursuivre les études.

LE SERVICE DE PASTORALE

Directeur: Luc LEDOUX, ptre

Aumôniers: Jean-Marc ALLAIRE et Bernard DENAULT, ptres

Pour répondre aux exigences de foi des étudiants, l'Université met à leur disposition trois aumôniers qui se consacrent à plein temps à la pastorale du milieu universitaire.

Ils assurent le culte quotidien et dominical, tant en la Chapelle des étudiants (Centre social) qu'en certains auditoriums de facultés (Sciences de l'éducation, Médecine).

Les aumôniers animent principalement "La Communauté chrétienne universitaire" et les associations qui en dépendent tels que Service de liturgie, la St-Vincent-de-Paul et les Chantiers, les Équipes de la montée à St-Benoît, les Foyers étudiants, les cours de préparation au mariage, etc.

On peut s'adresser à eux au Secrétariat de la Communauté chrétienne, Centre Social.

LE SERVICE DE SANTÉ

Directeur: Dr Roger DUFRESNE

Le Service de santé est destiné à tous les étudiants.

Les étudiants réguliers à temps complet paient une cotisation annuelle qui leur donne accès à la clinique médicale du campus, où ils peuvent recevoir les premiers soins et consulter les médecins du Service. Le Service de santé donne également des soins préventifs qui s'adressent aux individus et à la collectivité. La police d'assurance-collective obligatoire pour tout étudiant régulier à plein temps protège durant 12 mois contre les frais encourus à la suite d'interventions chirurgicales, d'anesthésie, de consultations de spécialistes, de visites à domicile.

Les étudiants à temps partiel et les étudiants des cours d'été qui ne paient pas de cotisation annuelle peuvent toutefois recevoir des soins à la clinique médicale du campus en défrayant le coût de ces soins, selon un tarif unitaire.

**LE CENTRE
DE MAIN-D'OEUVRE
UNIVERSITAIRE**

Directeur: Stéphane LÉVESQUE

Logé au Centre Social, le Service de Placement Universitaire CMC est un Centre de Main-d'œuvre Universitaire opérant de façon autonome depuis le 1er septembre 1968, sous la juridiction du Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Ce Service travaille en collaboration avec l'Université et sa principale fonction est d'aider les gradués de l'Université à obtenir des situations permanentes dans la carrière de leur choix. Le Service consacre aussi beaucoup d'efforts à trouver des emplois d'été et des emplois à temps partiel pendant l'année académique pour les étudiants.

**LE SERVICE DE LOGEMENT
ET DES RÉSIDENCES**

Directeur: Laurent BIRON

Campus de l'ouest:

L'Université de Sherbrooke dispose présentement d'une résidence de 460 chambres simples pour garçons. Le prix de location d'une chambre est de \$33.00 par mois pendant l'année académique et de \$12.00 par mois durant le cours d'été.

D'autres résidences sont présentement en chantier et seront vraisemblablement habitables dès le mois de septembre 1969. Ces nouvelles résidences permettront de loger 200 filles et 400 garçons dans les chambres doubles et simples. Le prix de location de ces chambres sera basé sur le coût d'opération des résidences.

Campus de l'est:

Une centaine de lits sont mis à la disposition des étudiants en médecine à la Faculté et à l'hôpital qui sont connexes. Il nous est

cependant possible de croire qu'une résidence pouvant accommoder 152 étudiants sera prête pour septembre 1969.

Service de logement extérieur:

Pour les étudiants qui ne peuvent ou ne veulent se loger dans les résidences du campus, l'Université offre un service de logement très efficace à ces étudiants. Ce service a son bureau à la Maison des étudiants. Le prix minimum pour chambre et pension est de \$18.00 par semaine.

LE SERVICE DES CAFETERIAS

Les cafétérias et casse-croûte de l'Université ont présentement une capacité totale d'environ 1,700 convives par repas. Cette capacité devrait passer à 3,000 avec la construction d'une nouvelle cafétéria projetée pour septembre 1969. Le service offert vise à la qualité et à la variété tout en respectant les limitations budgétaires des étudiants. Les casse-croûte fournissent sandwiches, liqueurs, gâteaux, tartes, chocolats, fruits à ceux qui veulent prendre un repas rapide et économique. La cafétéria du centre social offre un menu complet à prix très raisonnable; l'Antre II, dirigé par les étudiants, offre des menus rapides tout en fournissant une occasion agréable de discuter, alors que l'ENTRECÔTE, le restaurant de la résidence universitaire, ouvert à tous, se spécialise dans les steaks et les poulets en plus d'offrir un menu quotidien de repas complet ou à la carte.

LE CENTRE SOCIAL

Gérant: Laurent BIRON

Le Centre social est un édifice situé au cœur de la Cité universitaire, sur le campus de l'ouest, et relié à la Maison des étudiants. Il abrite différents services de l'A.G.E.U.S. et de l'Université (aumôniers, bourses, service des sports, banque, bureaux de l'A.G.E.U.S., journal étudiant, coopérative étudiante, barbier, chapelle, etc.). On y trouve en particulier une cafétéria pouvant accueillir 500 personnes à la fois et un restaurant "Antre II" pouvant accommoder quelques 350 personnes.

LE SERVICE DES BOURSES ET SUBVENTIONS AUX ÉTUDIANTS GRADUÉS

Directeur: Marcel-P. LAFRENIÈRE

Secrétaire: Jean BARBEAU

Le Service des bourses et subventions aux étudiants gradués est né du besoin de mettre à la disposition des étudiants et des professeurs engagés dans des programmes d'études graduées ou de recherches tous les renseignements relatifs aux bourses et subventions disponibles à ces fins.

Ce Service assure la diffusion de toutes les informations qui lui sont transmises et les publie sous forme de répertoire. Il assiste en outre les candidats dans le choix et la formulation de leurs demandes.

Enfin, il intervient entre les candidats et les organismes donateurs, que ce soit pour élucider les termes d'une demande ou pour fournir tout renseignement susceptible d'éclairer la décision d'un jury.

LES ASSOCIATIONS L'A.P.U.S.

Président: André BÉDARD

Une association est constituée parmi les professeurs de l'Université de Sherbrooke sous le nom de: "L'Association des professeurs de l'Université de Sherbrooke".

L'Association a pour but:

- a) de favoriser les rencontres entre les professeurs des diverses facultés ou écoles;
- b) de veiller aux intérêts et au bien-être des professeurs;
- c) de sauvegarder l'éthique professionnelle et la liberté académique;
- d) de collaborer avec les autres associations ayant des objectifs similaires, notamment les associations nationale et internationale de professeurs d'université.

L'A.G.A.U.S.

Président: Gilles FONTAINE

L'Association générale des anciens de l'Université de Sherbrooke (A.G.A.U.S.) fut officiellement fondée le 14 octobre 1961 lors du premier conventum général des anciens.

L'Association a pour but de favoriser la fraternité et la coopération entre les anciens de l'Université, de promouvoir les meilleurs intérêts de l'Université, de resserrer les liens entre les anciens et leur Alma Mater et de veiller au progrès de l'éducation au niveau universitaire.

L'A.G.E.U.S.

Président: Claude PICHÉ

L'Association générale des étudiants de l'Université de Sherbrooke (AGEUS), incorporée en vertu de la troisième partie de la Loi des Compagnies, agit en qualité de seul conseil représentatif et exécutif de l'ensemble de ses membres. Son rôle est de premier plan dans les affaires qui intéressent les étudiants. C'est donc le seul organisme de liaison entre les étudiants et l'Université, entre les étudiants et les professeurs et entre les étudiants des divers groupements académiques.

Elle se définit comme un syndicat étudiant et agit à ce titre en tant que centrale de service et centrale de prise de position.

L'Association voit donc à développer chez les étudiants, travailleurs intellectuels et citoyens à part entière, le sens des responsabilités et l'habitude de la collaboration en vue du bien commun et jouit à cette fin de tous les pouvoirs, droits et privilèges à elle conférés par ses lettres patentes.

LA C.C.U.S.

Président: Bruno GOULET

La Communauté chrétienne de l'Université de Sherbrooke (C.C.U.S.) est une quasi-paroisse typiquement universitaire, à initiative pastorale et administration laïque dont les aumôniers demeurent les animateurs spirituels.

Cette Communauté englobe sur le campus tous les universitaires qui se déclarent catholiques quel que soit l'état de leur pratique religieuse. Comme tout corps social, elle comprend sans doute des membres sympathisants ou simples fidèles, des membres actifs et enfin des membres dirigeants désignés selon une procédure démocratique.

La Communauté chrétienne entend s'en tenir au domaine religieux en assumant d'une façon officielle la responsabilité de tout ce qui concerne les activités, les orientations, les manifestations de la vie religieuse de ses membres sur le Campus; un peu à la manière des paroisses dans une municipalité, elle entend n'exercer son action que dans son domaine propre dans le respect des corps organisés ou associations existantes qui œuvrent dans la Cité universitaire.

ADMISSIONS, INSCRIPTIONS, DÉBOURSÉS

1 - DÉFINITIONS ET DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 - Les règlements énoncés aux chapitres qui suivent s'appliquent à tous les étudiants qui relèvent de façon immédiate et intégrale de l'Université de Sherbrooke pour l'organisation académique et administrative de leurs études. Les étudiants fréquentant des institutions affiliées ou annexées à l'Université sont soumis, en de telles matières, à la réglementation que formulent ces institutions aux termes de leur entente avec l'Université.

1.2 - Dans les chapitres qui suivent, les expressions suivantes doivent s'entendre selon les définitions que voici:

1.21 - *Étudiant régulier*: étudiant inscrit à un programme d'une faculté de l'Université conduisant à un grade universitaire (cf. 1.3).

1.211 - *Étudiant régulier à temps complet*: étudiant inscrit à la totalité d'un programme établi par une faculté à l'intention des étudiants qui consacrent tout leur temps aux études. — Les dispositions s'appliquant à ces étudiants sont décrites au chapitre 2 ci-dessous.

1.212 - *Étudiant régulier à temps partiel*: soit l'étudiant inscrit à une partie d'un programme établi par une faculté à l'intention des étudiants réguliers à temps complet; soit celui qui s'inscrit au programme, même complet, qu'une faculté a organisé spécifiquement à l'intention de ses étudiants réguliers à temps partiel. — Les dispositions s'appliquant à ces étudiants sont décrites au chapitre 2 ci-dessous.

1.213 - *Étudiant en instance de grade*: l'étudiant qui a terminé la durée de scolarité exigée par une faculté pour l'obtention d'un grade supérieur mais qui doit compléter certaines exigences avant d'obtenir son grade (mémoire ou thèse, examen de synthèse, etc. . .). — Les dispositions s'appliquant à ces étudiants sont décrites au chapitre 3 intitulé "Étudiants à la maîtrise et au doctorat".

1.22 - *Étudiant libre*: l'étudiant qui ne postule aucun grade ou diplôme, mais désire obtenir des crédits pour les cours qu'il suit. — Les dispositions s'appliquant à ces étudiants sont décrites au chapitre 4 ci-dessous.

1.23 - *Auditeur*: la personne qui a obtenu l'autorisation d'assister à certains cours des facultés de l'Université, sans avoir le droit de se présenter aux examens de ces cours ni de postuler les grades auxquels ils conduisent. La seule reconnaissance de ce statut consiste en une attestation de présence qu'émet la faculté en cause. — Les dispositions s'appliquant à ces étudiants sont décrites au chapitre 4 ci-dessous.

1.24 - *Étudiant de l'extension*: l'étudiant qui poursuit à l'Université des cours qui n'appartiennent au programme régulier d'aucune faculté de l'Université. — Les dispositions s'appliquant à ces étudiants sont décrites au chapitre 5 ci-dessous.

1.3 - *Admission*: l'autorisation officielle qu'un candidat reçoit de l'Université, lui permettant de s'inscrire à un programme d'études. Aucun candidat ne peut donc s'inscrire à un cours sans avoir d'abord été "admis" à l'Université.

1.4 - *Inscription*: l'autorisation officielle qu'un candidat obtient de participer à un programme d'études organisé par l'Université. Même s'il a reçu son avis officiel d'admission, un candidat ne peut donc pas entrer dans une salle de cours ni rien faire qui le prépare effectivement à l'obtention d'un grade s'il n'a pas d'abord rempli les formalités de l'inscription.

1.5 - *Grade universitaire*: outre le baccalauréat, la maîtrise, la licence et le doctorat, l'Université de Sherbrooke désigne comme "grade universitaire" toute attestation d'études que le Conseil d'administration, sur recommandation de la faculté qui la décerne et du Conseil universitaire, a reconnue d'un niveau équivalent à celui de l'un ou de l'autre des grades énumérés ci-dessus.

1.6 - *Avis de départ*: tout étudiant (quels que soient son statut et son régime) qui abandonne ses études avant la fin de la session

à laquelle il s'est inscrit doit signifier son départ par un avis au secrétaire de sa faculté ou au Bureau du registraire, selon le cas. Les droits de scolarité ne cessent de courir qu'à compter de la date de cet avis.

1.7 - Sanctions pour délits.

L'article 75 des Statuts de l'Université se lit comme suit:

- “1° Si un élève commet quelque délit, il est réprimandé, ou éloigné pour quelque temps, ou expulsé définitivement, selon la gravité de la faute qu'il a commise.
- 2° La suspension ou l'expulsion dont il est question dans le paragraphe précédent sont réservés au Conseil d'administration.”

2 - L'ÉTUDIANT RÉGULIER À TEMPS COMPLET ET À TEMPS PARTIEL

Toutes les formules officielles que l'étudiant doit remplir lors de la présentation de sa demande d'admission s'obtiennent en s'adressant au Bureau de registraire. C'est à ce même bureau que le tout doit être retourné une fois complété.

2.1 - L'admission des nouveaux candidats au statut d'étudiant régulier.

2.11 - *Formule officielle.* — Le candidat qui demande pour la première fois son admission à l'Université de Sherbrooke doit remplir la formule DA-1 et la retourner au Bureau du registraire avec les documents énumérés aux paragraphes 2.12 et 2.13.

2.12 - *Documents requis pour tous.* — En plus de la formule DA-1 (voir 2.11), tous les candidats à l'admission doivent fournir *TOUS* les documents suivants (voir également 2.13):

2.121 - Un certificat de naissance.

2.122 - Un certificat de vaccination anti-variologique récent (ne remontant pas à plus de 5 ans).

2.123 - Quatre photographies de format 1½" x 2".

2.124 - Une lettre de recommandation (exceptions: voir 2.13) signée par la direction de la dernière institution fréquentée par le candidat. Cette formule officielle doit être envoyée par le candidat à son institution; celle-ci la retournera directement elle-même au Bureau du registraire de l'Université.

2.125 - Un dossier scolaire complet et officiel, *EN DEUX EXEMPLAIRES*:

a) présentant, pour chacune des quatre dernières années, la liste des matières du programme et, en regard de chacune, la note obtenue pour l'année, ainsi que, pour chaque année, la moyenne générale du candidat et son rang dans sa classe;

b) énumérant, pour l'examen de fin d'études (baccalauréat ès arts, certificat, etc.), la liste complète des résultats obtenus et mentionnant l'attestation officielle du diplôme;

c) provenant de l'autorité qui a juridiction sur le diplôme et attesté par le sceau de celle-ci;

d) justifié (pour les étudiants venant d'institutions étrangères à la province de Québec) par un prospectus permettant d'évaluer la formation du candidat, et comportant une traduction officielle, en français ou en anglais, dans le cas des documents rédigés originalement dans une autre langue;

e) *Notes*: Ce dossier doit être réclamé par le candidat à l'institution qui a autorité pour l'émettre et être expédié directement par celle-ci au registraire de l'Université.

2.126 - L'Université se réserve le droit de refuser toute pièce non conforme aux exigences décrites ci-dessus ou ne se prêtant pas à une reproduction photographique satisfaisante.

2.13 - *Document requis: facultés particulières.*

- 2.131 - Les candidats à l'admission à la MAÎTRISE EN ADMINISTRATION doivent fournir *trois* lettres de recommandation. Ils doivent, en outre, répondre à un questionnaire spécial (F.Adm.-1).
- 2.132 - Les candidats à l'admission à la MAÎTRISE ET AU DOCTORAT doivent fournir *deux* lettres de recommandation. L'une de ces lettres devra provenir d'un professeur ayant joué un rôle important dans la formation scientifique du candidat.
- 2.133 - Les candidats à la FACULTÉ DE MÉDECINE doivent:
- a) fournir un certificat de santé;
 - b) répondre à un questionnaire spécial qui leur est fourni parmi les autres documents;
 - c) présenter *deux* lettres de recommandation signées par des professeurs ayant joué un rôle important dans la formation scientifique du candidat.
- 2.14 - *Date de la demande d'admission.*
- 2.141 - Le candidat doit faire parvenir sa demande d'admission au Bureau du registraire avant la date limite déterminée par l'Université.
- 2.142 - Tout candidat qui fait parvenir sa demande d'admission après la date limite devra acquitter, au moment de la présentation de son dossier, les frais de vingt-cinq dollars (\$25.00) qu'entraîne l'examen d'une admission tardive. Ce montant comprend les frais d'examen du dossier décrits au paragraphe 2.15 ci-dessous.
- 2.15 - *Frais d'examen du dossier d'admission.*
- 2.151 - Au moment où il soumet sa demande d'admission à l'Université, le candidat doit verser un droit de dix dollars (\$10.00). Le chèque visé ou le mandat-poste doit être fait à l'ordre de l'Université de Sherbrooke.
- 2.152 - Cette somme, destinée à couvrir les frais de secrétariat, n'est pas remboursable.

2.16 - *Examen(s) d'admission.*

2.161 - En plus d'avoir à répondre aux exigences énumérées ci-haut, tout candidat est susceptible d'être convoqué à un examen d'admission. Il en est alors avisé en temps et lieu.

2.17 - *Présomption de désistement.*

2.171 - Si un étudiant ne donne pas suite dans les délais fixés aux demandes que l'Université lui adresse de fournir telle ou telle pièce nécessaire à compléter son dossier, l'Université comprendra que le candidat se désiste.

2.18 - *Sanction officielle de l'admission.*

2.181 - L'Université ne devient liée envers un candidat que par la lettre officielle émise par le registraire.

2.19 - *Propriété du dossier.*

2.191 - Tous les documents soumis au registraire à l'occasion d'une demande d'admission deviennent et demeurent la propriété de l'Université de Sherbrooke.

2.2 - *La ré-admission au statut d'étudiant régulier.*

2.21 - L'étudiant régulier à temps partiel n'a pas à renouveler annuellement sa demande d'admission à moins qu'il n'ait interrompu depuis une année ou plus ses études.

2.22 - L'étudiant régulier à temps complet doit remplir chaque année une formule de demande de renouvellement d'admission et la retourner pour les dates prescrites. Il n'a aucun autre document à fournir que cette formule dûment remplie.

2.23 - Une demande de réadmission n'entraîne le paiement d'aucun frais ni droit.

2.24 - L'étudiant dont la demande de renouvellement n'aura pas été agréée par l'Université en sera avisé officiellement par le registraire. Les autres pourront présumer de leur acceptation.

Note: Pour les démarches d'inscription consécutives à la réadmission, voir les paragraphes 2.3 ci-dessous.

2.3 - *L'inscription de l'étudiant régulier à temps complet.*

2.31 - La procédure d'inscription décrite ici régit les nouvelles admissions et les réadmissions, à l'exception des frais mentionnés au paragraphe 2.33 ci-dessous.

2.32 - Tout étudiant régulier, après réception de l'avis officiel de son admission ou de sa réadmission, est tenu de s'inscrire à la Trésorerie et, par elle, au Bureau du registraire, en personne ou par écrit, dans les délais établis par l'Université et dont l'étudiant aura été avisé par sa lettre officielle d'acceptation. Cette inscription est signifiée par le paiement à la Trésorerie de la somme exigée par celle-ci et comportant l'inscription à l'A.G.E.U.S., au Service des Sports, au Service de santé et un versement nominal non remboursable mais applicable aux frais de scolarité.

2.33 - Tout *nouvel* étudiant devra également acquitter, au moment de son inscription, les frais de \$1.00 entraînés par l'émission de sa carte d'identité.

2.34 - L'étudiant qui s'inscrit après la date ultime déterminée pour sa faculté doit payer une amende de cinq dollars (\$5.00) pour le premier jour de retard et de deux dollars (\$2.00) par jour additionnel, jusqu'à concurrence d'un maximum de quinze dollars (\$15.00). Après une semaine de retard, l'étudiant est refusé, à moins que le vice-recteur aux affaires académiques après consultation avec qui de droit, n'en décide autrement.

2.4 - *L'inscription de l'étudiant régulier à temps partiel.*

2.41 - Tout étudiant régulier à temps partiel, après réception de l'avis officiel de son admission, est tenu de s'inscrire au Bureau du registraire, en personne ou par écrit, selon les directives établies par l'Université et dont l'étudiant aura été avisé. Cette inscription est signifiée par le paiement comptant des frais de scolarité calculés à tant du crédit selon les règlements de l'Université (voir paragraphes 6.21 et 6.22).

2.42 - L'étudiant régulier à temps partiel qui s'inscrit après la date ultime fixée par l'Université encourt une amende de cinq dollars (\$5.00).

2.5 - Changements dans l'inscription de l'étudiant régulier.

2.51 - Passage du temps complet au temps partiel et vice-versa.

2.511 - L'étudiant à temps complet qui désire poursuivre à temps partiel, ou vice-versa, les études du grade qu'il postule doit en obtenir l'autorisation de la part du secrétaire de sa faculté. Ce dernier transmet ensuite sa décision au registraire (formule AD-8).

2.52 - Changement de faculté.

2.521 - Si après avoir fait son inscription, un étudiant régulier désire changer de faculté, lui-même et le secrétaire de sa faculté devront remplir les formalités de l'avis de départ (voir paragraphe 1.6). De plus, l'étudiant devra remplir de nouveau la formule de demande d'admission (DA-1) et la remettre au Bureau du registraire. Celui-ci communiquera cette nouvelle demande d'admission au secrétaire de la faculté où l'étudiant désire maintenant s'inscrire, ainsi que copie des pièces pertinentes du dossier d'admission. Enfin, si cette dernière faculté recommande l'admission, le registraire inscrira officiellement le candidat à sa nouvelle faculté.

2.53 - Inscription dans plus d'une faculté.

2.531 - Un étudiant régulier à temps complet ne peut normalement s'inscrire que dans la faculté qui décerne le grade auquel il aspire.

2.532 - Il peut arriver exceptionnellement qu'un étudiant régulier à temps complet veuille suivre dans une autre faculté certains cours qui ne font pas normalement partie de son programme. Aucune faculté ne peut admettre un tel étudiant à moins qu'il ne présente une autorisation écrite du secrétaire de sa faculté. Cette autorisation ne peut être accordée qu'après entente avec le Bureau du registraire et la Trésorerie.

2.533 - L'étudiant qui veut profiter des dispositions de ce régime exceptionnel doit en faire la demande et s'inscrire à ces cours supplémentaires au Bureau du registraire.

2.534 - Les dispositions financières particulières à ces étudiants sont décrites aux paragraphes 6.61 et 6.62.

3 - L'ÉTUDIANT À LA MAÎTRISE ET AU DOCTORAT

3.1 - Durant la période de scolarité fixée par l'Université pour l'obtention de son grade l'étudiant postulant un grade supérieur (maîtrise et doctorat) est considéré comme étudiant régulier à temps complet. À ce titre il est donc soumis aux règlements énoncés ci-haut (chapitre 2).

3.2 - Les normes présentement en vigueur à l'Université de Sherbrooke établissent à une année la scolarité des différentes maîtrises (sauf la maîtrise en administration des affaires), et à deux années supplémentaires celle du doctorat.

3.3 - Une fois qu'il a terminé la durée de sa scolarité, l'étudiant devient en instance de grade. À ce titre il doit se soumettre aux règlements énoncés ci-haut (chapitre 2).

3.4 - L'étudiant, à chaque année, doit remplir une demande de renouvellement DA-2, la faculté décidant de sa réacceptation.

3.5 - Les dispositions financières concernant cette catégorie d'étudiants sont décrites au paragraphe 6.3.

4 - L'ÉTUDIANT LIBRE ET L'AUDITEUR

4.1 - *Étapes de l'admission au statut d'étudiant libre et d'auditeur.*

4.11 - Toute personne désirant s'inscrire aux cours d'une faculté de l'Université comme étudiant libre ou comme auditeur (voir définitions 1.22 et 1.23) en fait la demande sur la formule DA-1. Cette demande doit comporter l'énumération des cours auxquels le candidat postule son admission pour l'année ou la session en cours. De plus, le candidat doit

établir qu'il satisfait aux exigences que la faculté aura établies pour ses étudiants libres et ses auditeurs. Ces documents sont adressés directement au Bureau du registraire.

4.12 - Sur recommandation de la faculté concernée, le registraire avise l'étudiant que sa demande a été acceptée ou refusée et lui transmet par la même occasion la liste des cours auxquels il pourra s'inscrire pour l'année ou la session en cours. C'est cette liste qui permettra d'établir les droits que l'étudiant libre ou l'auditeur devra acquitter selon les barèmes établis par la Trésorerie au moment de l'inscription.

4.13 - L'inscription ultérieure à tout autre cours que ceux qui sont énumérés dans la lettre officielle d'acceptation doit préalablement faire l'objet d'une nouvelle demande d'admission (formule DA-1).

4.2 - *Dispositions particulières aux étudiants libres.*

4.21 - Nul candidat ne peut, à titre d'étudiant libre, obtenir plus du tiers des crédits exigés en vue d'un grade, sans préalablement convertir son statut en celui d'étudiant régulier. Il devra alors se soumettre aux dispositions s'appliquant à cette catégorie d'étudiants.

4.22 - L'Université ne s'engage pas à reconnaître automatiquement les crédits obtenus par un étudiant libre au moment où ce dernier voudra convertir son statut en celui d'étudiant régulier. Chaque cas sera soumis à l'attention des autorités de la faculté concernée.

5 - L'ÉTUDIANT DE L'EXTENSION

5.1 - *Étapes de l'admission de l'étudiant de l'Extension.*

5.11 - *Formule officielle.*

L'étudiant désireux de suivre un cours offert par l'Extension de l'enseignement doit en faire la demande sur une formule spéciale qu'on se procure au Bureau du registraire et produire les documents requis.

5.12 - *Documents requis.*

5.121 - Deux (2) photographies.

5.122 - Un certificat de naissance.

5.123 - Dix dollars (\$10.00) pour frais d'étude du dossier.

5.124 - L'attestation officielle du dernier diplôme obtenu.

5.13 - Une fois l'étude de son dossier complété, le candidat recevra du responsable des cours d'extension une lettre l'avisant de la décision prise et l'informant des modalités de l'inscription.

5.2 - *La réadmission de l'étudiant de l'Extension.*

5.21 - Une fois inscrit à un programme déterminé, un étudiant de l'Extension n'a pas à renouveler sa demande d'admission tant et aussi longtemps que dure ce programme. Cependant, pour suivre un programme différent, il devra reprendre les démarches décrites aux paragraphes 5.1 ci-dessus, s'il y a lieu.

5.3 - *L'inscription de l'étudiant de l'Extension.*

5.31 - Le candidat admis à suivre les cours de l'Extension de l'enseignement doit s'inscrire, en personne ou par écrit, au Bureau du registraire aux dates établies par celui-ci.

5.32 - Tous les frais de scolarité exigés pour les cours auxquels l'étudiant a été admis sont payables au moment de cette inscription, selon les tarifs établis par l'Université.

5.33 - Toute inscription complétée et acquittée après la date limite établie par l'Université, est sujette à une amende de cinq dollars (\$5.00).

6 - DISPOSITIONS FINANCIÈRES

6.1 - *Frais de scolarité à temps complet.*

6.11 - Tout étudiant inscrit à temps complet doit acquitter, chaque année, les frais suivants:

a) Toutes les facultés, sauf la Médecine	\$465.00
b) Faculté de médecine	\$650.00
c) Service des sports	\$ 20.00
d) Service de santé	\$ 20.00
e) Cotisation à l'A.G.E.U.S.	\$ 18.00
f) Pour les nouveaux étudiants seulement, émission de la carte d'identité	\$ 1.00

6.12 - *Au moment de son inscription:*

- a) Tout étudiant (exceptions: b) et c) ci-dessous) doit effectuer un paiement minimum et non remboursable de \$25.00 sur les frais de sa scolarité et verser la somme de \$58.00 pour acquitter ses cotisations à l'A.G.E.U.S., au Service de santé et au Service des sports.
- b) L'étudiant qui s'inscrit pour la première fois à la maîtrise en administration doit en outre effectuer un versement partiel et non remboursable de \$100.00 sur les frais de scolarité.
- c) Tout nouvel étudiant doit acquitter un droit de \$1.00 pour l'émission de sa carte d'identité.
- d) Tout étudiant, ancien ou nouveau, est tenu, au début de septembre, de payer les frais de \$20.00 pour sa cotisation au Service de santé.

6.13 - Les frais de scolarité non acquittés au moment de l'inscription sont payables en deux versements égaux, le premier avant le 1er décembre, et le second, avant le 15 mars. Les étudiants du cours coopératif doivent payer leurs frais de scolarité aux dates mentionnées ci-dessous:

session sept.-déc.:	avant le 1er décembre
session janv.-avril:	avant le 15 mars
session mai-août:	avant le 1er août.

6.14 - Pour les étudiants du cours coopératif dont la formation comporte des stages dans l'entreprise intercalés entre des sessions de cours suivis à l'Université, les frais de scolarité se répartissent de la manière suivante:

6.141 - *Les étudiants en génie:*

Par session de cours:

- \$232.50 (Scolarité)
- 10.00 (Service des sports)
- 9.00 (Cotisation à l'A.G.E.U.S.)
- 50.00 (Service de la coordination, à compter de la troisième session).

6.142 - *Les étudiants à la maîtrise en administration (M.B.A.):*

Par session de cours:

- \$232.50 (Scolarité)
- 10.00 (Service des sports)
- 9.00 (Cotisation à l'A.G.E.U.S.)
- 50.00 (Service de la coordination, à compter de la deuxième session).

6.143 - *Les étudiants en service social:*

Par session de cours:

- \$232.50 (Scolarité)
- 10.00 (Service des sports)
- 9.00 (Cotisation à l'A.G.E.U.S.)
- 50.00 (Service de la coordination, à compter de la troisième session).

6.15 - Pour tout retard dans le paiement de ces droits, l'étudiant qui ne s'est pas entendu d'avance avec la trésorerie est passible de suspension.

6.16 - Lorsqu'un étudiant inscrit à temps complet ne suit pas tous les cours établis comme scolarité "normale" par sa faculté, il doit acquitter la moins élevée de deux notes de frais: soit la somme de \$465.00, soit le coût des crédits auxquels il est inscrit, à raison de \$20.00 chacun. La cotisation à l'A.G.E.U.S., au Service des sports, au Service de santé et l'émission de la carte d'étudiant sont aussi à la charge de cet étudiant.

6.2 - *Frais de la scolarité à temps partiel.*

6.21 - Le coût de l'enseignement à l'Université est établi à \$20.00 par crédit. Un crédit comporte quinze (15) heures de cours ou trente (30) heures de laboratoire.

6.22 - Un étudiant inscrit à temps partiel doit acquitter la moins élevée de deux notes de frais: soit la somme de \$465.00, soit le coût des crédits auxquels il est inscrit, à raison de \$20.00 chacun.

6.3 - *Frais de scolarité à la maîtrise et au doctorat.*

6.31 - Durant la période de scolarité fixée par l'Université pour l'obtention de son grade l'étudiant postulant un grade supérieur (maîtrise et doctorat) est considéré comme étudiant régulier à temps complet. À ce titre il est donc soumis aux règlements énoncés ci-haut (paragraphe 6.1).

6.32 - Une fois qu'il a terminé la durée de sa scolarité, l'étudiant devient en instance de grade. À ce titre il doit défrayer un montant d'inscription de vingt-cinq dollars (\$25.00) par année.

6.4 - *Frais divers.*

6.41 - Attestations d'études et grades:

- a) Avant de se voir remettre le parchemin attestant qu'il a obtenu un baccalauréat (sauf le baccalauréat ès arts), le CAPES, une licence, une maîtrise ou un doctorat, l'étudiant doit acquitter un droit de \$20.00.
- b) Le droit exigé pour toute attestation d'études autre que les grades cités en a), de même que pour le baccalauréat ès arts, est de \$10.00.
- c) Pour tout certificat émis par l'Université à l'intention des programmes de l'Extension, le droit est de \$5.00.
- d) Un coût minimum de \$1.00 est établi pour la première copie d'un relevé de notes et de \$0.25 pour chaque copie additionnelle.

6.5 - *Remboursement des frais de scolarité.*

6.51 - *Frais de scolarité à temps complet.*

6.511 - Les frais de scolarité ne cessent de courir qu'à compter de la date de la réception à la trésorerie de l'avis de départ décrit au paragraphe 1.6.

6.512 - En toute circonstance, une somme de \$25.00 est retenue pour frais généraux d'administration.

6.513 - Les cotisations à l'A.G.E.U.S. (\$18.00), au Service des sports (\$20.00) ne sont plus remboursables après le 15 novembre. Pour ce qui concerne le Service de santé, le remboursement est calculé d'après le nombre de mois écoulés.

6.514 - Compte tenu des deux normes précédentes, les remboursements sont calculés d'après le nombre de semaines écoulées depuis le début du semestre.

6.515 - Aucun remboursement n'est accordé après onze semaines écoulées dans le premier ou le second semestre, sauf ce qui concerne la cotisation au Service de santé.

6.52 - *Frais de scolarité à temps partiel:*

6.521 - Les frais de scolarité ne cessent de courir qu'à compter de la date de réception à la trésorerie de l'avis de départ décrit au paragraphe 1.6.

6.522 - Pour un étudiant dont l'inscription est complétée, mais qui n'a assisté à aucune séance des cours auxquels il s'est inscrit, la trésorerie retient dix dollars (\$10.00) sur les frais de scolarité perçus et rembourse l'excédent.

6.523 - Pour un étudiant dont l'inscription est complétée et qui abandonne ses études dans les deux semaines (à l'été, une semaine) qui suivent le début des cours auxquels il s'est inscrit, la trésorerie retient le moindre des deux montants suivants: vingt-cinq dollars (\$25.00) ou cinquante pour cent (50%) des frais de scolarité et rembourse l'excédent. Le montant retenu ne doit cependant pas être inférieur à dix dollars (\$10.00).

6.524 - Pour un étudiant dont l'inscription est complétée et qui abandonne ses études plus de deux semaines (à l'été,

une semaine) après le début des cours auxquels il s'est inscrit, la trésorerie n'effectue aucun remboursement.

6.53 - Frais de scolarité, cours d'Extension et sessions intensives:

6.531 - Pour l'étudiant à temps partiel inscrit à une session d'automne, du printemps ou d'été d'une durée inférieure à deux semaines, on observera les normes suivantes:

- a) Pour un étudiant dont l'inscription est complétée et qui a avisé le Bureau du registraire de son intention de ne pas suivre les cours auxquels il s'est inscrit, et cela avant le début des cours, la trésorerie retient dix dollars (\$10.00) sur les frais de scolarité perçus et rembourse l'excédent.
- b) Dans tous les autres cas, la trésorerie n'effectue aucun remboursement.

6.6 - Exonération de frais.

6.61 - Les étudiants inscrits à temps complet aux cours réguliers d'une faculté de l'Université jouissent d'une réduction de 50% sur les droits de scolarité attachés aux cours libres et aux cours réguliers d'autres facultés qui deviennent assimilables, en tels cas, à des cours de culture.

6.62 - Si les autorités de la faculté où un étudiant est inscrit à temps complet à un programme de cours réguliers jugent nécessaire la fréquentation de cours libres ou de cours réguliers d'une autre faculté, une exonération complète des droits de scolarité pourra être accordée pour de tels cours sur recommandation du secrétaire de la faculté où l'étudiant est inscrit à temps complet.

6.63 - L'Université fait profiter les membres de son personnel (enseignant et non-enseignant) de nombreuses exemptions de frais de scolarité. On trouvera le détail de ces mesures dans le Bulletin No 1 de la section "Privilèges et Sécurité" de la collection "Documents administratifs" de l'Université, qu'on peut obtenir sur demande à la trésorerie ou chez le secrétaire général.

6.7 - Étudiant étranger.

- 6.71 - Tout étudiant qui n'a pas lui-même, ou dont la famille n'a pas domicile au Canada doit fournir, à la satisfaction de la trésorerie, la preuve qu'il est en mesure d'assurer les frais de ses études à l'Université et de sa subsistance.
- 6.72 - Le candidat qui n'est pas bénéficiaire d'une bourse substantielle octroyée par un organisme responsable doit, avant d'être admis officiellement, verser un dépôt de \$700 (sept cents dollars) à la Trésorerie. À son arrivée, l'étudiant pourra récupérer le reste de ce montant, une fois qu'auront été acquittés ses frais d'inscription et de scolarité d'un semestre.

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS

L'assistance financière aux étudiants québécois vient principalement du Service de l'aide aux étudiants du Ministère de l'éducation. Avec cette aide et leurs revenus d'été, les étudiants peuvent généralement faire face aux obligations financières de leur année universitaire.

L'on sait que l'aide financière fournie par le Service de l'aide aux étudiants consiste d'abord en l'obtention d'un prêt dont le montant s'élève actuellement jusqu'à un maximum de \$700. ou \$800. dollars. Pour se qualifier pour une bourse dont la valeur maximum est de \$1,100. ou \$1,200. selon les cas, l'étudiant doit d'abord se qualifier pour un prêt.

Il est très important de savoir que toute demande relative aux prêts-bourses doit:

- 1 — être adressée directement au
Service de l'aide aux étudiants,
Ministère de l'Éducation,
Hôtel du Gouvernement, Québec 4, Qué.
- 2 — parvenir au ministère
 - a) avant le 30 septembre de l'année en cours dans le cas des prêts-bourses aux sous-gradués.
 - b) avant le 15 janvier de l'année qui précède l'entrée aux études dans le cas de bourses pour études supérieures.
 - c) les étudiants qui bénéficient d'une bourse de perfectionnement au cours de la présente année scolaire doivent présenter leur demande de renouvellement avant le 15 février de l'année en cours.

De son côté, l'Université de Sherbrooke se préoccupe des problèmes financiers des étudiants. Pour répondre à leurs besoins en ce domaine, elle a confié à deux de ses organismes certaines responsabilités particulières:

Le Service des bourses et subventions aux étudiants gradués de l'Université s'occupe des bourses qui s'appliquent au perfectionnement du personnel universitaire ainsi qu'aux étudiants inscrits aux études supérieures. C'est donc à ce Service que doivent s'adresser les étudiants gradués.

Par ailleurs, les étudiants du premier cycle doivent pour toute question d'assistance financière s'adresser au *Secrétariat à l'aide financière* qui tombe sous la juridiction de la *Direction de la vie étudiante*.

BOURSES

ÉTUDES SUPÉRIEURES

I — Ministère de l'Éducation du Québec

Bourses pour la formation universitaire du personnel enseignant.

Domaine d'études: études supérieures. Valeur: moins de 3 années d'expérience dans l'enseignement: \$1,200; plus de 3 années d'expérience dans l'enseignement: \$2,500 (candidat célibataire), \$3,500 et \$150 par enfant (candidat marié). Conditions: posséder un B.A., B.Péd. ou l'équivalent. S'engager à une fonction pédagogique au Québec pour une période de 7 ans. Demande: avant le 15 janvier à l'adresse suivante: Bourses de la formation universitaire du personnel enseignant, Service de l'aide aux étudiants, Ministère de l'Éducation, Hôtel du Gouvernement, Québec 4, Qué.

Bourses de perfectionnement.

Domaine d'études: études graduées. Valeur: candidat célibataire \$2,000 (études au Québec), \$2,500 (études à l'étranger); candidat marié \$3,000 (études au Québec), \$3,500 (études à l'étranger). Conditions: posséder une maîtrise, une licence ou un baccalauréat spécialisé. Demande: avant le 15 janvier à l'adresse suivante: Bourses de perfectionnement, Service de l'aide aux étudiants, Ministère de l'Éducation, Hôtel du Gouvernement, Québec 4, Qué.

Bourses de recherches relatives à l'enseignement (niveau du doctorat).

On obtiendra les informations nécessaires du Service de l'aide aux étudiants, Ministère de l'Éducation, Hôtel du Gouvernement, Québec 4, Qué.

La demande doit être faite avant le 15 janvier.

Bourses spéciales de perfectionnement pour la formation universitaire de travailleurs sociaux.

Domaine d'études: études en vue de la maîtrise en service social. Valeur et nombre: 100 bourses de \$1,200 chacune. Conditions: étudiant québécois détenteur d'un baccalauréat en pédagogie ou d'un diplôme équivalent; être accepté par le comité de sélection. Demande: avant le 21 juin à l'adresse suivante: Bourses de perfectionnement, Service de l'aide aux étudiants, Ministère de l'Éducation, Hôtel du Gouvernement, Québec 4, Qué.

II — *Autres organismes gouvernementaux*

D'autres ministères du gouvernement accordent des bourses de perfectionnement dans certains secteurs spécialisés.

- Ministère des richesses naturelles
- Ministère de la santé
- Ministère de l'agriculture
- Conseil des arts du Canada (humanité et sciences sociales)
- Conseil national de recherches (sciences et génie)
- Ministère fédéral de la santé nationale et du bien-être social

On obtient plus de renseignements en communiquant directement avec ces divers organismes.

III — *Bourses du Commonwealth*

S'adresser au: Service des bourses, Association des universités et collèges du Canada, 151, rue Slater, Ottawa 4, Ont.

IV — *Bourses d'associations et d'organismes particuliers*

De grandes entreprises offrent régulièrement des bourses à des jeunes Canadiens qui veulent faire des études universitaires au niveau gradué. On a porté à notre connaissance récemment les bourses attribuées par:

- Hydro-Québec
- Fédération canadienne des femmes diplômées des universités
- Bourse Athlone du gouvernement britannique
- Woodrow Wilson
- British American Oil

- Banque de la Nouvelle-Écosse (cf. page 68)
- Canadian Industries Ltd.
- Consolidated Mining and Smelting Company of Canada
- Steel Company of Canada Ltd.
- Entr'aide universitaire mondiale du Canada
- General Motors
- Bourse commémorative C.D. Howe
- Imperial Oil
- Imperial Order Daughters of the Empire
- Rhodes, Stelco . . .

Fondation Samuel Bronfman. Domaine d'études: maîtrise en administration (M.B.A.). Valeur et nombre: 12 bourses de \$1,000 (1ère année du cours); 6 bourses de \$1,600 (2e année du cours). Conditions: mérite, étudiant citoyen canadien. Demande: Dr Herman Overgaard, Secretary/Treasurer, Association of Canadian Schools of Business, School of Business and Economics, Waterloo Lutheran University, Waterloo, Ontario.

V — Bourses de l'Université de Sherbrooke

Allocations d'assistants et de démonstrateurs.

Domaine d'études: aucune restriction. Nombre: variable selon les besoins des facultés. Valeur: travaux de correction, de préparation d'expérience, d'enseignement élémentaire, généralement rémunérés selon des tarifs horaires. Conditions: à établir avec doyens et professeurs. Demande: M. le Doyen de la faculté de . . ., Université de Sherbrooke, Sherbrooke, Qué.

Fondation J.-Armand Bombardier.

Domaine d'études: recherches en sciences et administration poursuivies à l'Université de Sherbrooke. Valeur et nombre: \$1,000 pour recherches en sciences, \$1,000 pour recherches en Administration. Conditions: besoin et mérite. Demande: M. le doyen de la Faculté des sciences ou de la Faculté d'administration.

ÉTUDES SOUS-GRADUÉES

I — *Ministère de l'Éducation du Québec*

Bourses universitaires.

Domaines d'études: toutes les facultés. Valeur: maximum de \$1,100 ou 1,200 attribué après l'obtention de la totalité du prêt. Le montant en prêt et en bourse est fixé selon les besoins de chaque candidat. Conditions: résider dans la province de Québec depuis au moins un (1) an, posséder un visa d'immigrant et avoir demandé sa citoyenneté canadienne.

II — *Ministère de la Défense nationale*

Programme de formation d'officiers des forces régulières et des réserves (ROTP et CEOC). S'adresser à l'officier régional de recrutement: Sherbrooke: 50, rue Couture (Tél.: 562-0870); Montréal: 1254, rue Bishop (Tél.: 866-2440).

III — *Associations et organismes particuliers*

1 - Bourses attribuées par l'Université de Sherbrooke:

a) À tout étudiant de l'Université.

Association du camionnage du Québec Inc. Domaine d'études: aucune restriction, mais préférence accordée aux domaines se rattachant à l'économie des transports, amélioration du réseau routier et prévention des accidents de la route. Valeur et nombre: Une somme qui varie chaque année peut être partagée entre les candidats. Conditions: besoin et mérite. Demande: Secrétariat de l'aide financière.

Bell Asbestos Mines Ltd. Domaine d'études: aucune restriction. Valeur et nombre: une bourse de \$500. Conditions: besoin et mérite. Demande: Secrétariat de l'aide financière.

Birks Family Foundation. Domaine d'études: aucune restriction. Valeur et nombre: une bourse de \$250. Conditions: besoin et mérite. Demande: Secrétariat de l'aide financière.

Fondation E. V. Carier. Domaine d'études: aucune restriction. Valeur et nombre: une somme qui varie chaque année

peut être partagée entre les candidats. Conditions: étudiant de la région de l'Abitibi. Demande: Secrétariat de l'aide financière.

Fondation Joseph Rhéaume. Domaine d'études: aucune restriction. Valeur et nombre: une somme qui varie chaque année peut être partagée entre les candidats. Conditions: besoin et mérite. Demande: Secrétariat de l'aide financière.

International Business Machines (bourses commémoratives Thomas J. Watson). Domaine d'études: aucune restriction. Valeur et nombre: une somme de \$1,000 qui peut être partagée entre les candidats. Conditions: besoin et mérite. Demande: Secrétariat de l'aide financière.

Bourses de l'Université de Sherbrooke. Domaine d'études: aucune restriction. Valeur et nombre: trois bourses couvrant les frais de la scolarité. Conditions: besoin et mérite. Demande: Secrétariat de l'aide financière.

b) Aux étudiants des Facultés des sciences et d'administration.

Fondation J. Armand Bombardier. Domaine d'études: sciences et administration. Valeur et nombre: \$500 à un étudiant en sciences; \$500 à un étudiant en administration. Conditions: besoin et mérite. Demande: Secrétariat de l'aide financière.

Fondation Rose-Pelland-Sauvé. Domaine d'études: sciences appliquées (génie) et administration. Valeur et nombre: Une somme qui varie chaque année peut être partagée entre les candidats. Conditions: besoin et mérite. Demande: Secrétariat de l'aide financière.

Walter M. Lowney Ltée. Domaine d'études: sciences ou administration. Valeur et nombre: Une somme de \$500 qui peut être partagée entre les candidats. Conditions: besoin et mérite. Demande: Secrétariat de l'aide financière.

c) Aux étudiants de la Faculté des sciences.

"ALCAN" Aluminium du Canada Ltée. Domaine d'études: sciences. Valeur et nombre: une bourse de \$500. Conditions: besoin et mérite. Demande: Secrétariat de l'aide financière.

Allied Chemicals of Canada Ltd. Domaine d'études: sciences: génie chimique. Valeur et nombre: une bourse de \$750. Condition: Étudiant en dernière année du B.Sc. Demande: Secrétariat de l'aide financière.

Carrière St-Dominique. Domaine d'études: sciences appliquées. Valeur et nombre: une bourse de \$500. Condition: étudiant de la région de St-Hyacinthe. Demande: Secrétariat de l'aide financière.

De Grémont Cie Ltée. Domaine d'études: sciences. Valeur et nombre: une bourse de \$250. Conditions: besoin et mérite. Demande: Secrétariat de l'aide financière.

Fondation Michel Perreault. Domaine d'études: sciences. Valeur et nombre: une bourse de \$300. Conditions: besoin et mérite. Demande: Secrétariat de l'aide financière.

International Nickel Co. of Canada Ltd. Domaine d'études: génie, sciences physiques et mathématiques. Valeur et nombre: quatre bourses de \$1,200 chacune couvrant les frais de la scolarité, des frais de subsistance de \$300 et des frais d'administration (\$415 remis à l'Université). Conditions: besoin et mérite. Demande: Secrétariat de l'aide financière.

2 - Bourses accordées directement par des organismes particuliers.

a) Aux enfants des employés.

On voudra noter que plusieurs grandes entreprises offrent régulièrement des bourses aux enfants de leurs employés. C'est ainsi que ces dernières années, l'Université de Sherbrooke a accueilli des étudiants qui bénéficiaient de l'assistance financière d'entreprises ou de compagnies comme celles-ci:

American Optical Co.

Bourses "*Elbridge A. Stuart*" de Carnation Co. Scholarship.
Bourse du Centenaire offerte par la compagnie *Dominion Textile.*

Bourses commémoratives *McCormick-Schwon* de *Quebec North Shore Paper Company.*

Bourses d'études *Texaco Canada Ltd.*
Fondation *R. H. Davis* de l'Atlas Steels Co.
The Birks Family Foundation.

b) Autres.

De grandes entreprises offrent des bourses à des jeunes Canadiens qui veulent faire des études universitaires. On a porté à notre connaissance récemment les bourses attribuées par:

Banque de la Nouvelle-Écosse. Domaine d'études: aucune restriction. Valeur et nombre: six, dont trois à des candidats de langue française et trois à des candidats de langue anglaise (étudiants non gradués \$1,500, étudiants gradués \$2,500). Conditions: étudiant en avant-dernière année d'un cours universitaire conduisant à un premier grade. Demande approuvée par l'Université. Demande: Directrice des Bourses AUCC, 151, rue Slater, Ottawa 4, Ontario.

Fédération canadienne des femmes diplômées des universités - Bourse "Junior". Domaine d'études: aucune restriction. Valeur et nombre: variables. Condition: étudiante possédant un baccalauréat, qui s'inscrit à un cours de maîtrise. Demande: Miss Jean I. Royce, 140 Stuart St., Kingston, Ontario.

IV — *Bourses aux handicapés*

S'adresser au: Service de la réadaptation professionnelle des handicapés, Ministère de l'éducation, 9825, boul. St-Laurent, Montréal, 357, Qué. ou Service de l'aide aux étudiants, Ministère de l'éducation, Hôtel du Gouvernement, Québec.

V — *Bourses provinciales et prêts fédéraux*

Les étudiants des autres provinces que le Québec peuvent obtenir une assistance financière en s'adressant au Ministère de l'éducation de leur province respective.

VI — *Bourses aux étudiants des autres provinces*

Bourses de l'Université de Sherbrooke. Domaine d'études: éducation. Valeur et nombre: deux bourses couvrant les frais de la

scolarité. Condition: étudiant de la Saskatchewan recommandé par l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan. Demande: Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan, 2800, rue Albert, Régina, Saskatchewan. Une bourse réservée à un étudiant d'une autre province. Demande: Secrétariat de l'aide financière.

ÉTUDIANTS DE PAYS ÉTRANGERS

Les étudiants venant de pays étrangers et postulant leur admission à l'Université de Sherbrooke, sont priés de prendre note des articles 6.71 et 6.72 des règlements généraux de l'Université de Sherbrooke.

Article 6.71 - Tout candidat qui n'a pas lui-même ou dont la famille n'a pas domicile au Canada doit fournir, à la satisfaction de la Trésorerie la preuve qu'il est en mesure d'assurer les frais de ses études à l'Université et de sa subsistance.

Article 6.72 - Le candidat qui n'est pas bénéficiaire d'une bourse substantielle octroyée par un organisme responsable doit avant d'être admis officiellement, verser un dépôt de \$700. (sept cents dollars) à la Trésorerie. À son arrivée, l'étudiant pourra récupérer le reste de ce montant, une fois qu'auront été acquittés ses frais d'inscription et de scolarité d'un semestre.

I — Bourses d'études sous-graduées

Les étudiants étrangers qui désirent obtenir une bourse pour étudier dans une université canadienne doivent s'adresser au Bureau de l'aide extérieure, 75, rue Albert, Ottawa, Ont.

II — Bourses d'études supérieures

1 - Les étudiants étrangers qui désirent obtenir une bourse pour compléter des études supérieures dans une université canadienne doivent s'adresser au Bureau de l'aide extérieure, 75, rue Albert, Ottawa, Ont.

2 - Bourses du gouvernement du Canada par l'entremise du Conseil des arts.

- a) Les étudiants français doivent s'adresser au: Service des Bourses, Direction générale des Affaires culturelles et techniques, Ministère des Affaires étrangères, 23, rue La Pérouse, Paris XVIe.
- b) Les étudiants belges doivent s'adresser à la Direction des Relations culturelles et internationales, Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture, 158, avenue de Cortenberg, Bruxelles 4e.
- c) Les étudiants suisses doivent s'adresser au Secrétariat, Département fédéral de l'Intérieur, Berne.

3 - Bourses France-Québec.

Les étudiants français doivent s'adresser au Ministère des Affaires étrangères, Direction générale des Affaires culturelles et techniques, Service des Bourses, 23, rue La Pérouse, Paris XVIe ou au Service de la Coopération avec l'extérieur, Ministère de l'Éducation, Hôtel du Gouvernement, Québec 4.

PRÊTS

I — *Ministère de l'Éducation*

Conditions: les mêmes que pour l'obtention d'une bourse. Montant: maximum de \$700 ou \$800 selon les besoins, remboursable après la fin des études.

II — *Autres associations et organismes*

Plusieurs associations ou organismes offrent des prêts à des étudiants universitaires. Parmi les mieux connus, nous relevons les suivants:

- Prêts de l'Aide aux étudiants des écoles supérieures de Sherbrooke, Thetford-Mines, Drummondville, Granby, St-Hyacinthe.
- Prêts des Sociétés St-Jean-Baptiste diocésaines.
- Prêts d'honneur de l'Association canado-américaine.
- Abitibi Power and Paper (prêts aux enfants des employés).
- Prêts de la Fondation Harry F. Bennet de l'Institut canadien des Ingénieurs.
- Fondation Kellog.

— Les Prêts universitaires (A.G.E.U.S.).

— Régime canadien de prêts aux étudiants. Les étudiants des autres provinces que le Québec peuvent obtenir une assistance financière en s'adressant au Ministère de l'Éducation de leur province respective.

Pour tout renseignement au sujet des bourses ou des prêts, s'adresser au secrétaire de l'Aide financière, Université de Sherbrooke, Cité universitaire, Ch. 111, Centre social, Sherbrooke, Québec.

**BOURSES:
TEMPS PARTIEL
ET COURS D'ÉTÉ**

Bourses de la Province de Québec, Ministère de l'Éducation.

Conditions: suivre les cours à l'Université ou à un Collège autorisé à donner les cours; seules les études au niveau du baccalauréat ou d'un niveau supérieur au baccalauréat sont considérées: le revenu annuel du célibataire ne doit pas dépasser \$5,000. et celui du candidat marié ne doit pas dépasser \$7,000.

Montant accordé: Résident: \$5.00 par crédit;

Non-résident laïc: \$12.00 par crédit;

Non-résident religieux: \$9.00 par crédit.

Pour obtenir un formulaire de demande de bourse pour les cours suivis durant l'été précédent et durant l'année en cours, s'adresser au Service de l'Aide aux Étudiants, Ministère de l'Éducation, Hôtel du Gouvernement, Québec 4, Qué., entre le 1er mars et le 30 avril.

TABLEAU DE L'ORGANISATION ACADÉMIQUE

COURS	CONDITIONS D'ADMISSION	DURÉE	GRADES
FACULTÉ D'ADMINISTRATION			
Administration	B.A. ou C.E.G.E.P.	90 crédits	Baccalauréat en administration
	Bacc. spécialisé ou diplôme supérieur	4 sessions d'études 3 stages pratiques	Maîtrise en administration des affaires (MBA) programme coopératif
	Bacc. en administration	2 sessions d'études 2 stages pratiques	
	Bacc. en administration (option: Finance ou Marketing)	1 an	Maîtrise ès arts (option: Finance ou Marketing)
FACULTÉ DES ARTS			
Arts	Philo I ou l'équivalent	1 an	Baccalauréat ès arts (B.A.)
Départements:			
Anglais	B.A., B.Péd., Brevet A ou C.E.G.E.P. II (général)	3 ans	Licence ès lettres (ang., fran., hist., géo., latin-grec). Baccalauréat ès arts (économique) Baccalauréat en philosophie Baccalauréat en psychologie Baccalauréat en service social (programme coopératif)
Economique		(Service social)	
Français		6 sessions d'études 2 stages pratiques	
Géographie			
Histoire	Licence ès lettres (ang., fran., géo., hist., latin-grec).	1 an	Maîtrise ès arts (ang., éco., fran., géo., hist., philo.)
Latin-Grec	Baccalauréat ès arts (économique)		Maîtrise ès arts (litt. canadienne comparée, anglais-français)
Philosophie	Baccalauréat en philosophie	(Service social)	Maîtrise en psychologie
Psychologie	Baccalauréat en psychologie	2 sessions d'études	Maîtrise en service social
Service Social	Bacc. en service social ou équivalent	1 stage pratique	(programme coopératif)
	M.A. (français)	2 ans	Doctorat ès lettres
	Maîtrise en service social	4 ans (temps partiel) 24 cr. — 6 cr. par année	Certificat d'études avancées en service social

COURS	CONDITIONS D'ADMISSION	DURÉE	GRADES
FACULTÉ DE DROIT			
Droit	B.A. ou équivalent ou C.E.G.E.P.	3 ans (1 an)	Licence en droit Entraînement professionnel préparatoire à l'examen final de la Chambre des notaires
FACULTÉ DE MÉDECINE			
Médecine	B.A., B.Sc. ou C.E.G.E.P.	4 ans	M.D.
Anatomie Biochimie Biophysique Chirurgie expérimentale Médecine expérimentale Microbiologie Pathologie Pharmacologie Physiologie	M.D. ou B.Sc. spécialisé	1 an	M.Sc.
	M.Sc.	2 ans	Ph.D.
FACULTÉ DES SCIENCES			
Biologie Chimie Mathématiques Physique	B.A. (option sciences), C.E.G.E.P. ou autre diplôme jugé équivalent	3 ans	Baccalauréat ès sciences (cours spécialisé ou général)
	B.Sc. général (biologie, chimie, mathématiques, physique)	2 ans	Maîtrise ès sciences (biologie, chimie, mathématiques, physique)
	B.Sc. spécialisé (biologie, chimie, mathématiques, physique)	1 an	
	M.Sc. (biologie, chimie, mathématiques)	2 ans	Ph.D. (biologie, chimie, mathématiques)

COURS	CONDITIONS D'ADMISSION	DURÉE	GRADES
FACULTÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES			
Génie: Civil Electrique Mécanique	B.A. (option sciences) ou C.E.G.E.P.	6 à 8 sessions d'études 5 stages pratiques	Baccalauréat ès sciences appliquées (programme coopératif)
	B.Sc.A.	1 an	Maîtrise ès sciences appliquées
	M.Sc.A.	2 ans	Ph.D.
FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION			
Pédagogie	C.E.G.E.P. ou B.A.	3 ans	Baccalauréat ès sciences de l'éducation (option pédagogie)
	B.Péd.	2 - 3 * ans	
	Bacc. spécialisé, licence ou maîtrise, dans une discipline	1 an	Certificat d'aptitudes pédagogiques à l'enseignement secondaire (C.A.P.E.S.)
	Bacc. ès sciences de l'éducation (option pédagogie)	1 an	Maîtrise ès sciences de l'éducation (option pédagogie)
Education physique	C.E.G.E.P. ou B.A.	3 ans	Baccalauréat ès sciences de l'éducation (option éducation physique)
Psychopédagogie de l'enfance inadaptée	C.E.G.E.P. ou B.A. ou B.Péd.	3 ans	Baccalauréat ès sciences de l'éducation (option psychopédagogie de l'enfance inadaptée)
	Bacc. ès sciences de l'éducation (option psychopédagogie de l'enfance inadaptée)	1 an	Maîtrise ès sciences de l'éducation (option psychopédagogie de l'enfance inadaptée)
Information scolaire et professionnelle	B.Péd.	30 cr. (temps partiel)	Certificat en information scolaire et professionnelle

* Selon le dossier du candidat.

COURS	CONDITIONS D'ADMISSION	DURÉE	GRADES
FORMATION DES MAÎTRES			
Au pré-scolaire	C.E.G.E.P. ou B.A.	3 ans	Licence d'enseignement pré-scolaire
	B.Péd.	2 - 3 * ans	
A l'élémentaire	C.E.G.E.P. ou B.A.	3 ans	Licence d'enseignement élémentaire
	B.Péd.	2 - 3 * ans	
Au secondaire (spécialisation: arts, sciences, théologie)	Selon le choix d'option, se référer aux Facultés des arts, sciences ou théologie	2 - 3 * ans	Licence d'enseignement secondaire
FACULTÉ DE THÉOLOGIE			
Théologie	B.A., B.Péd., C.E.G.E.P.	3 ans	Baccalauréat en théologie (grade canonique et civil)
	B.Th.	1 an	Maîtrise en théologie (théologie, pastorale scolaire, sciences humaines de la religion)

* Selon le dossier du candidat.

TABLEAU
DES DROITS
À ACQUITTER

TABLEAU DES DROITS À ACQUITTER

			FRAIS DE SCOLARITÉ	FRAIS GÉNÉRAUX *	TOTAL
Administration	Baccalauréat	par année	\$465.00	\$58.00	\$523.00
	Maîtrise (programme coopératif) (**)	1ère session	\$232.50	\$39.00	\$271.50
		chacune des sessions subséquentes	\$232.50	\$19.00 ou \$39.00	\$251.50 ou \$271.50
	Maîtrise ès arts	1ère année chacune des années subséquentes	\$465.00 \$ 25.00	\$58.00 —	\$523.00 \$ 25.00
Arts	Baccalauréat ou licence	par année	\$465.00	\$58.00	\$523.00
	Maîtrise	1ère année	\$465.00	\$58.00	\$523.00
		chacune des années subséquentes	\$ 25.00	—	\$ 25.00
	Doctorat	chacune des 2 premières années	\$465.00	\$58.00	\$523.00
		chacune des années subséquentes	\$ 25.00	—	\$ 25.00
	Baccalauréat et maîtrise en service social (programme coopératif) (**)	1ère et 2e sessions	\$232.50	\$39.00 ou \$19.00	\$271.50 ou \$251.50
		chacune des sessions subséquentes	\$232.50	\$39.00 ou \$19.00	\$271.50 ou \$251.50
Droit	Licence	par année	\$465.00	\$58.00	\$523.00
Médecine	M.D.	par année	\$650.00	\$58.00	\$708.00
	Maîtrise	1ère année	\$465.00	\$58.00	\$523.00
		chacune des années subséquentes	\$ 25.00	—	\$ 25.00
	Doctorat	chacune des 2 premières années	\$465.00	\$58.00	\$523.00
		chacune des années subséquentes	\$ 25.00	—	\$ 25.00
Sciences	Baccalauréat	par année	\$465.00	\$58.00	\$523.00
	Maîtrise	1ère année	\$465.00	\$58.00	\$523.00
		chacune des années subséquentes	\$ 25.00	—	\$ 25.00
	Doctorat	chacune des 2 premières années chacune des années subséquentes	\$465.00 \$ 25.00	\$58.00 —	\$523.00 \$ 25.00

TABLEAU DES DROITS À ACQUITTER

			FRAIS DE SCOLARITÉ	FRAIS GÉNÉRAUX *	TOTAL
Sciences appliquées	Baccalauréat (programme coopératif) (**)	1ère et 2e sessions	\$232.50	\$39.00 ou \$19.00	\$271.50 ou \$251.50
		chacune des sessions subséquentes	\$232.50	\$39.00 ou \$19.00	\$271.50 ou \$251.50
	Maîtrise	1ère année	\$465.00	\$58.00	\$523.00
		chacune des années subséquentes	\$ 25.00	—	\$ 25.00
Doctorat	chacune des 2 premières années	\$465.00	\$58.00	\$523.00	
	chacune des années subséquentes	\$ 25.00	—	\$ 25.00	
Sciences de l'éducation	Baccalauréat	par année	\$465.00	\$58.00	\$523.00
	Maîtrise	1ère année chacune des années subséquentes	\$465.00 \$ 25.00	\$58.00 —	\$523.00 \$ 25.00
Théologie (Sciences religieuses)	Baccalauréat	par année	\$465.00	\$58.00	\$523.00
	Maîtrise	1ère année chacune des années subséquentes	\$465.00 \$ 25.00	\$58.00 —	\$523.00 \$ 25.00
Temps partiel		par crédit	\$ 20.00		

*** FRAIS GÉNÉRAUX — Association et services:**

A.G.E.U.S.	\$18.00
Service de santé	\$20.00
Service des sports	<u>\$20.00</u>
	\$58.00
Carte d'étudiant	\$ 1.00
	<u>\$59.00</u>

(**) Un montant additionnel de \$50. par session d'étude (service de coordination):

M.B.A.	: à compter de la 2e session d'études
Sciences appliquées	: à compter de la 3e session d'étude
Service social	: à compter de la 3e session d'étude